



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9363^e séance

Judi 29 juin 2023, à 10 h 5

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis)

Membres :

Albanie	M ^{me} Dautllari
Brésil	M. Moretti
Chine	M. Geng Shuang
Équateur	M. Pérez Loose
États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. de Rivière
Gabon	M. Diaba
Ghana	M. Issahaku
Japon	M. Ishikane
Malte	M. Camilleri
Mozambique	M. Afonso
Suisse	M ^{me} Baeriswyl
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur les besoins humanitaires en République arabe syrienne (S/2023/419)

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020), 2533 (2020), 2585 (2021), 2642 (2022) et 2672 (2023) du Conseil de sécurité (S/2023/464)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur les besoins humanitaires en République arabe syrienne (S/2023/419)

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020), 2533 (2020), 2585 (2021), 2642 (2022) et 2672 (2023) du Conseil de sécurité (S/2023/464)

La Présidente (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République islamique d'Iran, de la République arabe syrienne et de la Turquie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Najat Rochdi, Envoyée spéciale adjointe du Secrétaire général pour la Syrie, et M. Martin Griffiths, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/419, qui contient le rapport du Secrétaire général sur les besoins humanitaires en République arabe syrienne, et sur le document S/2023/464, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions du Conseil de sécurité 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020), 2533 (2020), 2585 (2021), 2642 (2022) et 2672 (2023).

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M^{me} Rochdi.

M^{me} Rochdi (*parle en anglais*) : La violence et les souffrances endurées par le peuple syrien au cours du mois dernier nous rappellent à tous ce qui est en jeu alors que les efforts diplomatiques se poursuivent au sujet de la Syrie. Les Syriennes et les Syriens sont toujours confrontés à un grave conflit qui s'est internationalisé. Ces derniers jours,

il y a eu plusieurs séries de frappes aériennes progouvernementales dans le nord-ouest du pays. Nous avons reçu des informations très inquiétantes relatives à une frappe contre un marché dans le nord-ouest de la Syrie, qui aurait fait plusieurs tués et blessés parmi les civils. La Russie affirme que des frappes ont pris pour cible des postes de commandement de formations armées illégales, et ont tué des militants et détruit des dépôts d'armes dans la zone de désescalade d'Edleb. Nous avons également été témoins de multiples frappes de drones dans les zones contrôlées par le Gouvernement, effectuées à partir des zones contrôlées par le groupe terroriste Hay'at Tahrir el-Cham, qui est inscrit sur les listes du Conseil de sécurité. Ces frappes auraient également fait des morts et des blessés parmi les civils. Dans le même temps, des échanges de mortiers, de roquettes et d'artillerie se sont poursuivis à travers les lignes de front.

De plus, nous avons été informés de nombreux autres incidents préoccupants, notamment des frappes de drones et d'artillerie turques qui ont pris pour cible des positions des Forces démocratiques syriennes et du Gouvernement syrien, ainsi que des infrastructures civiles ; le bombardement des positions turques par les Forces démocratiques syriennes ; des frappes aériennes israéliennes ; des atteintes à la sécurité dans le sud et dans le centre de la Syrie ; et des attaques que continuent de mener des groupes terroristes inscrits sur les listes du Conseil de sécurité. Ces derniers jours, l'Envoyé spécial Pedersen a discuté avec les principaux acteurs du groupe de travail sur le cessez-le-feu de la nécessité de rétablir un calme durable. À terme, il faudra décréter un cessez-le-feu à l'échelle nationale, conformément à la résolution 2254 (2015).

Le peuple syrien est confronté à une crise humanitaire qui ne cesse de s'aggraver. Comme je l'ai souligné devant le Groupe de travail sur l'accès humanitaire cette semaine à Genève, les besoins du peuple syrien doivent être au centre de notre démarche et l'action humanitaire doit être dépolitisée. Cela signifie qu'il faut mettre à disposition des ressources suffisantes. Nous sommes reconnaissants de la solidarité manifestée et des annonces de contributions généreuses faites à la Conférence de Bruxelles en vue de financer les opérations dans toutes les régions de la Syrie, mais il faut également que les décaissements soient effectués rapidement. Cela signifie aussi qu'il faut garantir l'accès par toutes les modalités, y compris à travers la frontière et les lignes de front. Nous nous félicitons du fait que des convois ont pu atteindre récemment le nord-ouest de la Syrie en franchissant les lignes de front. Étant donné que la résolution du Conseil

relative à l'opération transfrontière arrivera bientôt à expiration, je tiens à rappeler les propos du Secrétaire général, qui, à maintes reprises, a appelé à une prorogation de 12 mois et a souligné la nécessité de fournir une assistance pour tous les piliers du plan d'aide humanitaire, y compris en renforçant le relèvement rapide. Cela signifie que les États qui ont imposé des sanctions doivent doubler d'efforts pour éviter une application excessive, en faisant fond sur les mesures qu'ils ont prises à la suite des tremblements de terre.

Je souhaite relever que le mois dernier, un plus grand nombre d'enfants, par rapport au passé, ont franchi les lignes de front pour passer leurs examens, une évolution à saluer qui montre que toutes les parties peuvent dépolitiser l'accès à l'aide et aux services lorsqu'elles en ont la volonté.

Les Syriennes et les Syriens demeurent confrontés à une crise économique aiguë. La livre syrienne s'est stabilisée pendant une courte période en juin. Mais les Syriens ordinaires sont toujours aux prises avec une inflation croissante et des pénuries d'énergie et de carburant. Tous les Syriens sont touchés, quel que soit leur milieu, ce qui alimente les besoins croissants dans tout le pays.

La tragédie des personnes détenues, enlevées et portées disparues se poursuit. Leurs familles, en particulier les femmes et les jeunes filles, sont particulièrement touchées. Nombreux sont ceux qui attendent le vote de l'Assemblée générale sur le projet de résolution A/77/L.79 avec l'espoir qu'une nouvelle entité chargée de la question des personnes disparues en Syrie pourra apporter un certain soulagement aux familles syriennes et étrangères qui revendiquent leur droit de connaître la vérité. Néanmoins, n'oublions pas que des milliers de personnes sont encore en détention arbitraire et sont en danger chaque jour. Nous continuons d'appeler à des libérations, unilatérales et à grande échelle, sans délai. Mes collègues qui ont participé à la dernière réunion du Groupe de travail d'Astana sur la libération de personnes détenues ou enlevées, la restitution des dépouilles et l'identification des personnes disparues ont appelé les États Membres qui ont une certaine influence à faire pression pour que des mesures à la hauteur de la gravité du problème soient prises. Par ailleurs, nous continuerons de soulever directement cette question dans nos échanges avec le Gouvernement syrien et avec toutes les parties concernées.

N'oublions pas non plus les millions de Syriennes et de Syriens déplacés, tant à l'intérieur de la Syrie qu'à l'étranger. Ils n'ont toujours pas constaté d'améliorations concrètes qui pourraient les inciter à retourner

volontairement dans leur région d'origine, en toute sécurité et dans la dignité. Il y a de nombreux Syriens et Syriennes parmi les personnes qui se sont tragiquement noyées récemment lors du naufrage d'un bateau surchargé en mer Méditerranée. Il s'agit pour nous tous d'un rappel tragique des conséquences du désespoir.

Tous ces facteurs nous montrent l'importance de veiller à ce que les efforts diplomatiques qui ont été relancés se traduisent par des solutions concrètes qui permettent de répondre aux préoccupations immédiates du peuple syrien, d'instaurer une certaine confiance entre les parties et d'avancer vers une solution politique, conformément à la résolution 2254 (2015). Nous avons communiqué ce message à tous les acteurs concernés ce mois-ci. L'Envoyé spécial Pedersen s'est entretenu à Genève avec les membres de la Commission syrienne de négociations ; à Paris, avec des responsables américains, britanniques et européens de haut rang ; à Bruxelles, avec le Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, ainsi que des responsables européens de haut rang ; et avec les Ministres des affaires étrangères de la Jordanie, d'Iraq, du Liban et de l'Égypte, ainsi que des responsables italiens de haut rang.

L'Envoyé spécial espère poursuivre sa coopération étroite avec le Groupe de contact de la Ligue des États arabes. Il s'est rendu à Moscou, où il a rencontré le Ministre des affaires étrangères de la Russie et d'autres responsables de haut rang. Il a participé aux réunions de haut niveau organisées à Astana, où il a rencontré les Vice-Ministres des affaires étrangères de l'Iran, de la Russie et de la Türkiye, ainsi que les délégations du Gouvernement syrien et de l'opposition syrienne. L'Iran, la Russie, le Gouvernement syrien et la Türkiye ont tenu une réunion quadrilatérale à Astana.

Il ressort clairement de ces discussions que passer de l'intention à l'acte requiert une véritable coopération, de la souplesse et des engagements de la part de plusieurs groupes d'acteurs. Même des mesures modestes permettant d'améliorer la vie des Syriens et de faire avancer le processus politique nécessiteront la participation de bon nombre d'acteurs, dont chacun peut facilement saboter ce processus s'il est exclu. C'est pourquoi l'Envoyé spécial se félicite de l'attention accrue portée à la Syrie et cherche à renforcer au maximum la cohérence, la coordination et la complémentarité des efforts diplomatiques en cours, et à y associer directement les parties syriennes et tous les principaux acteurs en sa qualité de facilitateur du processus politique.

À cet égard, l'Envoyé spécial poursuit ses efforts visant à relancer les travaux de la Commission constitutionnelle. Nous devons surmonter les problèmes qui empêchent la Commission de se réunir et veiller à ce qu'elle reprenne ses travaux et que ceux-ci prennent véritablement corps, et ce, à un rythme soutenu. Nous sommes toujours prêts à accueillir favorablement toutes les idées originales qui nous permettraient de surmonter les obstacles et de collaborer avec toutes les parties concernées en vue de convoquer à nouveau la Commission constitutionnelle à Genève.

S'agissant du renforcement de la confiance, la question des réfugiés syriens et des personnes déplacées est une autre question d'intérêt commun. Notre message reste très clair : le principe d'un retour volontaire des réfugiés, en toute sécurité et dans la dignité, doit être respecté. Pour aller de l'avant, les parties concernées doivent prendre des mesures concrètes afin de régler les problèmes relatifs à la protection et aux moyens de subsistance qui, selon les réfugiés eux-mêmes, les empêchent de rentrer chez eux ; des mesures qui pourraient également nous rapprocher d'un environnement plus sûr, plus calme et plus neutre. C'est une question que l'Envoyé spécial Pedersen continue d'examiner avec les principaux acteurs et sur laquelle il collabore étroitement avec d'autres responsables de haut rang de l'ONU.

Alors que les efforts diplomatiques s'intensifient, il devient de plus en plus important d'entendre la voix des Syriens eux-mêmes. Par conséquent, c'est avec plaisir que nous avons entendu les représentants du Bureau d'aide à la société civile et du Comité consultatif des femmes syriennes délivrer, à Bruxelles, un message clair, préparé en coordination avec un large éventail de Syriennes et de Syriens de l'intérieur du pays et de la diaspora. Les Syriennes et les Syriens veulent une solution politique qui préserve l'unité et la stabilité de la Syrie et qui vise à rétablir la cohésion sociale d'une manière qui réponde aux aspirations du peuple syrien, de tout le peuple syrien.

La semaine dernière à Beyrouth, nous avons entendu un message similaire de la part d'un groupe consultatif du Bureau d'aide à la société civile, qui a parlé des moyens concrets de tirer parti de la récente dynamique régionale pour soutenir le peuple syrien et le processus politique prévu dans la résolution 2254 (2015), qui doit avancer de toute urgence dans l'intérêt de ce peuple.

Ce mois-ci, le Comité consultatif des femmes syriennes s'est réuni à Genève et à Bruxelles. Il est essentiel de consulter les femmes car le conflit les touche de diverses manières qui leur sont propres, et elles doivent

jouer un rôle actif dans l'élaboration d'une solution politique. Il est par ailleurs extrêmement utile de les consulter, étant donné qu'elles fournissent des éclairages et des avis pointus sur les options politiques et aussi sur de possibles écueils, comme la nécessité de se préoccuper des questions de protection dans tout effort résultant des nouveaux engagements pris au niveau régional.

L'Envoyé spécial l'a souligné, nous ne pouvons prétendre avoir saisi l'occasion actuelle que lorsque nous verrons un renforcement de la confiance sur le terrain et la reprise d'un véritable processus politique. Nous ne pouvons pas encore dire que l'occasion a été saisie. Les initiatives diplomatiques doivent encore produire des résultats concrets. L'occasion est encore là néanmoins. L'Envoyé spécial continue de sonder et de tester des possibilités d'action diplomatique sur tous les aspects de la résolution 2254 (2015), y compris par des mesures de confiance progressives et une reprise des activités de la Commission constitutionnelle. Dans les semaines à venir, nous espérons pouvoir gagner encore en clarté et en précision sur la marche à suivre pour renforcer la confiance, relancer le processus politique entre Syriens et appliquer la résolution 2254 (2015). Nous attendons avec intérêt de poursuivre nos échanges avec les parties syriennes et les acteurs arabes, ceux du processus d'Astana et les acteurs occidentaux sur ces questions afin d'encourager la coordination et d'avancer vers un règlement politique dirigé et contrôlé par les Syriens, qui rétablisse la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie et réponde aux aspirations légitimes de tous les Syriens.

La Présidente (*parle en arabe*) : Je remercie M^{me} Rochdi de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Griffiths.

M. Griffiths (*parle en anglais*) : Je vous remercie de m'avoir invité, Madame la Présidente. Je suis rentré de Damas hier avec une meilleure compréhension des graves problèmes humanitaires dont M^{me} Rochdi vient de parler, mais aussi des occasions qu'il faut saisir d'urgence en Syrie. C'était ma troisième mission sur place depuis les séismes qui ont dévasté la région en février. Je me suis rendu en Syrie pour reprendre mes échanges avec le Président Al-Assad et le Ministre des affaires étrangères Mekdad. C'était également une occasion très importante d'en apprendre davantage sur les difficultés qui se posent et les possibilités qui s'offrent, cela directement auprès des responsables de l'ONU et des dirigeants des organisations non gouvernementales (ONG) internationales et nationales à Damas. En Jordanie, j'ai eu la chance de pouvoir m'entretenir avec le Ministre des affaires étrangères

Ayman Safadi au sujet de la dynamique régionale autour de la question syrienne. Ces diverses discussions m'ont laissé plusieurs impressions durables.

Premièrement, le peuple syrien souffre aujourd'hui plus que nous pouvons réellement l'appréhender. Nous disons si souvent dans cette salle que chaque année sa souffrance continue de s'accroître. Aujourd'hui, les familles de tout le pays veulent célébrer le jour saint de l'Eïd al-Adha, mais elles doivent le faire avec moins de nourriture dans leurs assiettes, moins de combustible dans leurs fours et moins d'eau dans leurs logements. Les ménages sont contraints de cumuler des revenus de toutes les sources possibles pour simplement couvrir les dépenses de base, et souvent ils n'y parviennent pas. Douze ans de conflit, l'effondrement économique qui en a découlé et d'autres facteurs ont fait basculer 90 % de la population sous le seuil de pauvreté. D'aucuns estiment même que la proportion pourrait être à présent plus élevée. Je suis donc au regret de devoir dire que des millions de personnes partout en Syrie, qui d'ailleurs écouteront cette déclaration, ne trouveront que peu de répit durant une des périodes les plus sacrées de l'année.

Ces conditions difficiles interviennent à un moment où l'ONU et ses partenaires humanitaires n'ont que des moyens très limités pour aider les personnes vulnérables en Syrie. Le plan d'aide humanitaire de cette année, incidemment le plus vaste du monde, avec 5,4 milliards de dollars de secours humanitaires prévus pour l'intérieur de la Syrie, est financé à moins de 12 %, alors que nous avons atteint le milieu de l'année. Le plan annuel n'a jamais été si mal financé, et de loin, depuis le début du conflit. Comme nous en avons été informés le mois dernier (voir S/PV.9333) et comme je l'ai entendu à nouveau du Programme alimentaire mondial (PAM) à Damas, un déficit de 200 millions de dollars va obliger le PAM à réduire son aide alimentaire d'urgence de 40 %, soit près de la moitié. Les opérations qui ne s'inscrivent pas dans ce plan-ci sont également mises à mal. Le représentant de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient m'a indiqué que l'Office n'avait aujourd'hui de fonds que pour 18 % de son budget annuel. C'est la pire année qu'il ait connue. Ses opérations en faveur des réfugiés palestiniens, par exemple le célèbre camp de Yarmouk, pourraient être arrêtées en août si la situation n'évolue pas.

Bien sûr, nous apprécions à leur juste valeur l'appui considérable des donateurs et les promesses de contribution faites en début de mois à la Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays

de la région. Comme le Haut-Commissaire Grandi, l'Administrateur Steiner et mon représentant l'ont souligné, chaque contribution aide sensiblement à atténuer la souffrance et à offrir une lueur d'espoir. Ce que nous cherchons à faire, c'est à transformer dès que possible ces promesses en argent à la banque, compte tenu de l'adversité exceptionnelle de la situation en ce qui concerne le financement des opérations humanitaires dans toutes les parties de la Syrie.

Après plus de 12 années de crise, il y a aussi la question du relèvement rapide, dont nous avons déjà beaucoup débattu et dont nous débattons encore. J'ai eu de longues discussions à ce sujet à Damas. Les besoins en matière de relèvement rapide sont un défi caractéristique de la réponse humanitaire dans l'ensemble de la Syrie. Ce n'est pas pour diminuer l'importance de toutes les autres questions humanitaires pressantes en Syrie, et d'ailleurs, M^{me} Rochdi vient de nous le rappeler, elles sont légion et comprennent notamment les risques relatifs à la protection des femmes et des filles et d'autres groupes vulnérables, mais il est clair pour nous tous, j'imagine, qu'élargir davantage les activités de relèvement rapide constitue pour la communauté humanitaire la meilleure chance d'apporter son soutien aux perspectives d'avenir du peuple syrien.

Toute démarche tendant à fournir une aide plus durable demandera une approche différente, dont il sera crucial qu'elle se caractérise par des échéances plus longues et moins de limites imposées par les donateurs, et j'en ai entendu des exemples dans mes discussions avec les représentants de l'ONU et des ONG internationales et nationales à Damas. Les jeunes peuvent recevoir une formation professionnelle mais doivent également être encadrés afin que ces capacités se traduisent concrètement en moyens de subsistance. J'ai entendu parler de systèmes d'irrigation qui peuvent être construits pour des communautés d'agriculteurs sans que l'on parle de développement, lequel est bien évidemment tabou. J'ai aussi trouvé très frappante la distinction entre écoles « remises en état » et « reconstruites », sur laquelle on peut jouer pour que les élèves disposent de lieux d'enseignement sûrs. Actuellement, nous pouvons remettre en état l'intérieur d'un bâtiment, mais nous ne pouvons pas remettre en état le bâtiment dans son ensemble afin de le rendre à son ancienne fonction d'établissement d'enseignement primaire ou secondaire. Nous avons également besoin d'un consensus international plus solide sur cette question, même s'il s'est déjà considérablement renforcé, et votre pays, Madame la Présidente, est très en pointe sur l'importance des programmes de relèvement rapide

en Syrie. Dans les semaines à venir, j'espère vivement présenter des idées sur les moyens de nouer de nouveaux partenariats et peut-être d'accéder à de nouvelles sources de financement au profit du relèvement rapide en Syrie, et avoir de nouvelles discussions, en particulier avec la région.

Comme M^{me} Rochdi l'a indiqué, dans les semaines qui ont précédé mon arrivée en Syrie, le nord-ouest a été le théâtre d'une hausse marquée de la violence, en particulier à Lattaquié et à Edleb. C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès d'au moins 11 personnes, dont neuf qui ont péri dans un attentat à la bombe près d'un marché dans le nord-ouest du pays. Beaucoup d'autres personnes ont été blessées ces derniers jours à cause d'une intensification des hostilités, nous rappelant que la guerre se poursuit. J'adresse mes plus sincères condoléances, par l'intermédiaire du Conseil, à toutes les familles touchées par la violence récente.

Comme nous le savons, la résolution du Conseil relative à l'aide transfrontière expirera dans 11 jours, le 10 juillet. Nous l'avons entendu, le Secrétaire général est très clair sur le fait qu'il faut selon lui la renouveler pour qu'elle couvre une période de 12 mois et y inclure tous les points de passage sans exception de manière à faciliter l'aide humanitaire à destination du nord-ouest. Sa conclusion est bien sûr mûrement réfléchie. Elle rend compte des dernières évaluations de la situation humanitaire sur le terrain. Depuis le tremblement de terre, nous nous félicitons d'avoir pu déployer du personnel des Nations Unies dans le nord-ouest de la Syrie, ce qui est extrêmement utile. Ces évaluations quotidiennes font état de besoins croissants et de difficultés de plus en plus grandes. Les prix alimentaires dans cette région dépassent la moyenne nationale, qui est déjà élevée. Les plus fortes concentrations de familles déplacées se trouvent le long de la frontière syro-turque. Le choléra, dont il est souvent question au Conseil, continue de se propager. Une autorisation pour une période de 12 mois correspond, à mon sens, à une vision pragmatique des opérations en cours et répond notamment à la nécessité de programmer un relèvement rapide et de mobiliser auprès des donateurs les fonds nécessaires.

Chaque mois, dans le nord-ouest du pays, l'ONU et ses partenaires apportent une aide essentielle et vitale à quelque 2,7 millions d'hommes, de femmes et d'enfants parmi les plus vulnérables. La plupart des fournitures sont acheminées par le point de passage de Bab el-Haoua, autorisé par le Conseil de sécurité. Avant mon arrivée, comme l'a mentionné M^{me} Rochdi, plusieurs semaines

d'efforts ont permis à un convoi de 10 camions en provenance d'Alep d'atteindre Edleb en toute sécurité, avec de l'aide pour 22 000 personnes. Nous savons tous que les efforts déployés pour accroître l'assistance acheminée à travers les lignes de front sont indispensables et doivent être poursuivis. Le Conseil peut assurément compter sur notre engagement à cet égard. Ce convoi marque une étape importante, mais il nous rappelle également qu'il ne saurait se substituer à l'aide transfrontière en termes de volume nécessaire, comme nous le répétons régulièrement au Conseil. Nous devons donc continuer à consacrer plus de temps, à redoubler d'efforts et à maintenir des contacts quotidiens de manière à ce que l'assistance acheminée à travers les lignes de front occupe une place de plus en plus importante dans l'aide humanitaire apportée dans le nord-ouest de la Syrie.

Une autorisation pour une période de 12 mois nous permettra, ainsi qu'à nos partenaires, d'obtenir de meilleurs résultats sur le plan humanitaire dans les mois à venir. C'est aussi simple que cela. La planification des opérations, le recrutement de personnel et la collecte de fonds pourront être entrepris de manière plus délibérée. Une autorisation pour une année supplémentaire, jusqu'en juillet prochain, garantira l'acheminement de l'aide pendant la difficile saison hivernale, qui présentera ainsi un risque pendant une période plus courte. Comme je l'ai mentionné – et c'est probablement le point le plus important que je souhaite souligner – cela favorisera les programmes de relèvement rapide, qui ne fonctionnent pas par cycles de six mois, et guère plus par cycles de 12 mois. Nous devons voir plus loin. Et le peuple syrien, dont les besoins augmentent d'année en année, a besoin, au moins, de ce type de garantie.

Nous avons vu toute une série de donateurs, y compris votre pays, Madame la Présidente, financer intégralement – chose rare qu'il convient de saluer dans le financement de l'aide humanitaire au niveau mondial – l'appel éclair de près de 400 millions de dollars lancé à la suite du tremblement de terre. Les États Membres ont également envoyé bilatéralement de nombreux camions, bateaux et avions remplis d'aide, à propos desquels j'ai entendu plus de détails lorsque j'étais à Damas, il y a quelques jours. Nous rappelons que le Président Al-Assad a accordé à l'ONU l'accès à deux points de passage supplémentaires, entre autres mesures d'urgence, et que ces deux points de passage ont été renouvelés jusqu'au mois d'août. Je n'ai aucune raison de penser qu'ils ne seront pas renouvelés à nouveau.

Je pense que le Conseil comprend ce que nous attendons du projet de résolution, et cela correspond exactement aux déclarations du Secrétaire général à cet égard. Comme nous l'a rappelé M^{me} Rochdi, l'intervention humanitaire en Syrie se trouve à un tournant, tout comme l'avenir de la Syrie elle-même. De notre côté, nous sommes de toute évidence confrontés à des défis considérables, mais, sincèrement, de nombreuses occasions sont également à saisir. Nous pouvons mobiliser de manière fiable et prévisible davantage de fonds pour le relèvement rapide, continuer à être présents dans le nord-ouest et le nord-est de la Syrie, veiller à ce que notre aide ne dépende pas de fluctuations à court terme et porter notre attention sur des secteurs en Syrie qui, comme on me l'a rappelé à Damas, jouent un rôle central pour recenser les besoins fondamentaux, par exemple en électricité et en eau – des questions sur lesquelles nous pouvons et devons nous pencher – mais seulement si nous faisons de notre présence un partenariat et un appui pour les personnes qui ont souffert pendant ces nombreuses années.

La Présidente (*parle en arabe*) : Je remercie M. Griffiths de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M^{me} Najat Rochdi, Envoyée spéciale adjointe du Secrétaire général pour la Syrie, et M. Martin Griffiths, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, de leurs exposés et évaluations concernant la situation politique et humanitaire en Syrie.

Nous sommes convaincus qu'il n'y a pas d'autre solution que de faire avancer le processus de règlement politique en Syrie, dirigé et contrôlé par les Syriens, avec l'aide de l'ONU, en stricte conformité avec la résolution 2254 (2015) et dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Syrie. Nous avons réaffirmé cette position et notre appui constant aux efforts de médiation déployés par l'Envoyé spécial Pedersen au cours des consultations que nous avons tenues avec lui à Moscou le 9 juin de cette année. Dans le même temps, nous estimons qu'il importe qu'il respecte strictement le mandat défini dans la résolution pertinente du Conseil de sécurité, qui est centrée sur la promotion des négociations intersyriennes, y compris dans le cadre de la Commission constitutionnelle, laquelle représente le format optimal pour un dialogue intersyrien direct. Nous continuons de penser que les décisions fondamentales concernant les modalités et les lieux des

prochains cycles de consultations intersyriennes doivent être prises par les Syriens, sans ingérence extérieure.

Nous notons avec satisfaction les résultats de la vingtième réunion internationale sur la Syrie, qui s'est tenue à Astana les 20 et 21 juin avec nos partenaires, l'Iran et la Türkiye, dans le cadre du processus d'Astana. Au cours de cette réunion, le rôle prépondérant du processus d'Astana dans la promotion d'une solution durable et à long terme à la crise syrienne a une nouvelle fois été souligné. En outre, les Vice-Ministres des affaires étrangères de la Russie, de l'Iran, de la Syrie et de la Türkiye ont tenu des consultations quadrilatérales fructueuses concernant la préparation d'une feuille de route pour le rétablissement des relations entre la Syrie et la Türkiye.

La normalisation des relations de Damas avec les pays arabes, y compris la réintégration tant attendue de la Syrie au sein de la Ligue des États arabes, a retenu toute l'attention de la communauté internationale. Nous sommes convaincus que la participation renouvelée de la Syrie aux travaux de la Ligue des États arabes, dont elle est un membre fondateur, contribuera à améliorer l'environnement au Moyen-Orient et à surmonter le plus rapidement possible les conséquences de la crise syrienne et du tremblement de terre catastrophique du 6 février. À cet égard, nous espérons que les pays arabes augmenteront leur appui à la République arabe syrienne dans la reconstruction de ses infrastructures, en mettant l'accent sur les volets humanitaire, commercial et économique. Ce travail est compliqué par les sanctions unilatérales illégitimes imposées par les pays occidentaux à Damas. Faute d'avoir pu empêcher le retour de la Syrie au sein de la famille arabe, nos collègues américains et européens tentent de négocier avec Damas des concessions politiques unilatérales, tout en continuant à souscrire à des sentiments qui lui sont hostiles. Nous avons entendu parler des projets d'adoption d'une loi contre la normalisation, ce qui indique que les États-Unis ne sont pas prêts à abandonner leurs approches néocoloniales et leur politique consistant à punir le peuple syrien et ses dirigeants pour avoir voulu mener une politique indépendante. À cette fin, ils ont recours à des leviers pratiques tels que la loi César pour la protection des civils syriens, la présence militaire illégale dans la zone située à l'est de l'Euphrate et dans la région de Tanf, et le pillage des ressources naturelles syriennes, notamment le pétrole et les céréales. Les déclarations de Washington et de Bruxelles sur l'allègement des sanctions et la générosité des donateurs occidentaux, notamment après le tremblement de terre, ne sont que des paroles creuses.

Dans ce contexte, la situation sur le terrain reste tendue. Les facteurs de déstabilisation restent les mêmes : la présence étrangère illégale dans le nord, le nord-est et le sud du pays, la persistance de foyers de terrorisme, principalement à Edleb, et les frappes aériennes israéliennes régulières et arbitraires sur le territoire syrien. Ces actions, qui violent la souveraineté de la Syrie et des pays arabes voisins, ainsi que l'absence de réaction appropriée de la part des dirigeants de l'ONU, sont profondément regrettables et méritent d'être condamnées. Pour notre part, nous continuons à travailler aux côtés de l'Armée arabe syrienne pour combattre les terroristes retranchés à Edleb. Le 25 juin, les Forces armées arabes syriennes, en collaboration avec la force de défense aérospatiale russe, ont détruit le poste de commandement de l'alliance terroriste Al-Fatah Al-Mubin, qui opère dans cette province sous l'égide de Hay'at Tahrir el-Cham, ainsi que des dépôts d'armes et de munitions et des sites de lancement de drones chargés d'explosifs. Plus de 30 combattants, dont plusieurs chefs jihadistes, ont été neutralisés.

Dans le contexte des problèmes humanitaires en Syrie, nous constatons que la mise en œuvre de la résolution 2672 (2023) sur le mécanisme d'aide transfrontière n'avance pas. Même le séisme dévastateur de février n'a rien changé à la situation. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'état décourageant du financement des opérations de l'ONU dans le pays. L'attention des donateurs se concentre exclusivement sur les zones du nord-ouest qui ne sont pas sous le contrôle de Damas. L'appel humanitaire d'urgence, par lequel l'ONU a sollicité 397 millions de dollars pour venir en aide aux régions sinistrées, a été entièrement financé au cours des premiers mois, ce qui n'est pas le cas du Plan d'aide humanitaire 2023 pour la Syrie : la moitié de l'année est déjà écoulée, et seulement 12 % des 5,4 milliards de dollars nécessaires ont été levés. En raison du grave déficit de financement dont il souffre, le Programme alimentaire mondial sera contraint, dès le mois prochain, de réduire de 40 % le nombre de personnes dans le besoin qu'il prend en charge.

On tente de nous convaincre que le mécanisme transfrontière doit être prorogé de 12 mois pour permettre de mieux planifier les opérations humanitaires, mais qu'il me soit permis de demander avec quels moyens l'ONU entend planifier ces opérations. Car les appels que nous allons encore entendre aujourd'hui relèvent de l'hypocrisie pure et simple. Il semble complètement inutile, dans cette situation, de parler de projets de relèvement rapide. Dans ce contexte, la générosité des donateurs occidentaux à l'égard de la crise ukrainienne, qu'ils ont eux-mêmes provoquée, tient de la duplicité. Dès qu'il s'agit de la

Syrie, du Yémen ou de pays d'Afrique, soit nos collègues occidentaux n'ont pas d'argent, soient ils l'allouent à contrecœur et à petites doses.

En revanche, la somme que les États-Unis et leurs alliés ont déjà dépensée en armes pour l'Ukraine est équivalente à celle que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) a sollicitée pour fournir une aide humanitaire en 2023 à toutes les personnes dans le besoin à travers le monde, soit environ 55 milliards de dollars. Soit dit en passant, l'OCHA n'a reçu jusqu'à présent que 20 % de ce montant. On peut imaginer le nombre de personnes qui pourraient bénéficier d'une aide à l'échelle mondiale si les donateurs occidentaux le voulaient vraiment. Mais non, il est plus important pour eux de dépenser de l'argent en armes, ce qui leur permet d'enrichir leurs propres entreprises d'armement. Selon les données de la Banque nationale ukrainienne, le montant total de l'aide financière, militaire et humanitaire reçue par l'Ukraine rien qu'en 2022 a dépassé 120 milliards de dollars. Cela nous montre quelles sont les priorités de l'Occident.

Dans ce contexte difficile et peu engageant, nous devons bientôt nous prononcer sur l'avenir du mécanisme d'aide humanitaire transfrontière en Syrie. Dans cette perspective, l'hypocrite machine de propagande occidentale, que nos anciens partenaires décaissent tous les six mois, a été remise en marche. On nous répète à nouveau que sans le mécanisme transfrontière, des millions de Syriennes et de Syriens mourront de faim et de froid, et que nous n'avons pas d'autre choix que de proroger une fois de plus un dispositif qui viole la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie. On nous affirme cela en sachant très bien qu'il existe en réalité une autre solution, à savoir les convois qui franchissent les lignes de front, comme le prévoit la résolution 2672 (2023), entre autres. Le fait est que cette solution n'est d'aucune utilité pour les terroristes internationalement reconnus présents à Edleb, qui seraient alors privés de la possibilité de piller l'aide humanitaire et de s'enrichir autant qu'avec le mécanisme transfrontière. C'est pourquoi nous n'avons vu cette année qu'un seul convoi de ce type, d'un volume très modeste, dont l'envoi a de toute évidence été programmé de manière à coïncider avec notre séance d'aujourd'hui. Dans ces conditions, sommes-nous sérieusement censés considérer comme satisfaisante la situation des convois traversant les lignes de front ?

Au cours des six derniers mois, les sanctions unilatérales imposées par les États-Unis et l'Union européenne n'ont même pas été assouplies, et encore moins levées,

et elles continuent d'asphyxier les populations que nous sommes appelés à aider en prorogeant le mécanisme transfrontière. La question des projets de relèvement rapide dans le territoire contrôlé par les autorités syriennes légitimes ne vaut même pas la peine d'être discutée. Non seulement ils ne représentent que des mesures rachitiques, mais dans la pratique, les très nombreuses restrictions à leur mise en œuvre rendent souvent impossible la reconstruction des installations. Ce n'est que de la poudre aux yeux, un simulacre d'action.

Les affirmations largement répandues au sein du Conseil selon lesquelles l'abolition de la résolution sur le mécanisme transfrontière amènerait les donateurs à cesser d'appuyer les efforts de relèvement rapide en Syrie et priverait l'ONU de son mandat en la matière ne sont pas convaincantes. Au fil des ans, cette aide a à peine suffi à couvrir les besoins fondamentaux urgents des Syriennes et des Syriens, dont l'écrasante majorité vit dans des territoires contrôlés par les forces gouvernementales. Le mécanisme transfrontière, dans sa forme actuelle, est intrinsèquement un jeu à somme nulle qui n'apporte aucun avantage à la population syrienne. Au contraire, nous entendons de plus en plus souvent dire que l'ONU voudrait renforcer sa position dans le nord-ouest rebelle, indépendamment de tout échange avec les autorités officielles de Damas.

Dans ce contexte, notre évaluations du mécanisme transfrontière et nos approches fondées sur les principes à son égard restent inchangées. Le mécanisme n'est humanitaire qu'en théorie. En réalité, il est de plus en plus utilisé pour affaiblir la souveraineté de la Syrie et creuser les divisions territoriales dans le pays, exercer une discrimination à l'égard des territoires contrôlés par le Gouvernement et approvisionner les groupes armés illégaux. Une question se pose alors logiquement : dans l'intérêt de qui allons-nous réellement adopter une nouvelle résolution sur le mécanisme transfrontière ? Visiblement pas dans celui des Syriens, mais plutôt dans celui des terroristes qui se sont réfugiés dans la région d'Edleb. Nous estimons qu'il est temps que nos collègues occidentaux rompent avec leur attitude hypocrite si nous voulons véritablement aider le peuple syrien et les réfugiés syriens. Par conséquent, nous appelons les rédacteurs chargés du dossier humanitaire syrien qui travaillent sur le projet de résolution à donner la priorité aux véritables intérêts de la population syrienne qui vit dans les territoires contrôlés par le Gouvernement internationalement reconnu de la Syrie et qui souffre depuis si longtemps, plutôt que de se laisser entraîner dans la politisation des questions humanitaires et dans des jeux de dupes entre

l'ONU et les terroristes d'Edleb qui, depuis février de cette année, ont noué une coopération étroite et, pour autant que nous puissions en juger, mutuellement bénéfique avec le Coordonnateur régional adjoint des secours humanitaires pour la crise en Syrie, M. David Carden, qui, soit dit en passant, se trouve être un citoyen britannique.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyée spéciale adjointe Rochdi et le Secrétaire général adjoint Griffiths de leurs exposés.

Comme l'a souligné le Secrétaire général adjoint, l'autorisation accordée à l'ONU pour l'acheminement transfrontière de l'aide humanitaire par Bab el-Haoua expire dans 11 jours à peine. Le mois dernier, dans cette salle (voir S/PV.9333), l'Ambassadrice Thomas-Greenfield a demandé au Conseil de proroger et d'étendre ce mandat pour une période de 12 mois et d'y inclure les points de passage de Bab el-Haoua, Bab el-Salam et Raaï. C'est la seule façon de veiller à ce que la population syrienne reçoive l'aide dont elle a besoin. Depuis lors, plusieurs voix importantes se sont exprimées en faveur des trois points de passage, notamment les ministres des affaires étrangères du Conseil de coopération du Golfe. Dans leur déclaration du 8 juin, ils ont

« exprimé leur soutien à l'inclusion de tous les points de passage frontaliers actuellement ouverts – Bab el-Haoua, Bab el-Salam et Raaï – dans une résolution du Conseil de sécurité qui doit être adoptée en juillet ».

Leurs paroles ont du poids. Dans son rapport distinct du 9 juin (S/2023/419), le Secrétaire général indique clairement que les besoins humanitaires dans le nord-ouest de la Syrie n'ont jamais été aussi importants et que toute autorisation de moins de 12 mois serait inadéquate. Nous venons d'entendre le Secrétaire général adjoint réaffirmer ce point à l'instant. Comme l'a indiqué le Secrétaire général, il s'agit toujours d'un impératif moral et humanitaire. Le rapport souligne également qu'il faut plus de six mois pour planifier et mettre en œuvre des projets de relèvement rapide. Dans un récent rapport, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires indique en outre qu'au cours des 18 derniers mois, plus de 750 millions de dollars ont été consacrés au relèvement rapide dans 14 provinces syriennes. Cette somme comprend plus de 112 millions de dollars consacrés au relèvement rapide rien qu'au cours des deux derniers mois. Les organisations non gouvernementales ont aussi indiqué que 90 % des 4,5 millions de personnes vivant dans le nord-ouest de la Syrie avaient besoin d'une aide humanitaire pour survivre.

Nous avons appuyé tous les éléments de la résolution 2672 (2023), et nous nous félicitons que de l'aide ait été acheminée à travers la ligne de front dans le nord-ouest la semaine dernière, et que la première mission depuis 2019 à franchir la ligne de front jusqu'à Tell Abiad soit arrivée à bon port le mois dernier. Nous félicitons l'ONU de ses activités de sensibilisation incessantes auprès des parties sur le terrain. Même si nous encourageons la poursuite de l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front vers toutes les régions de la Syrie, il est évident que l'aide transfrontière demeure essentielle. Pour dire les choses clairement, le régime d'Al-Assad a choisi de rendre imprévisible l'accès de l'Organisation, et la population syrienne en subit les conséquences. Le régime n'a pas non plus montré qu'il avait la moindre intention de s'engager à prolonger indéfiniment l'accès de l'ONU. C'est pourquoi une résolution du Conseil de sécurité prévoyant une prorogation de 12 mois, y compris pour les trois points de passage, à savoir Bab el-Haoua, Bab el-Salam et Raai, est essentielle. Les acteurs humanitaires ont besoin de la prévisibilité qu'offrirait une telle résolution.

Les donateurs, y compris les États-Unis et d'autres pays ici présents aujourd'hui, ont redoublé d'efforts pour répondre aux besoins. Le 15 juin, ils se sont engagés, à la septième Conférence de Bruxelles, à verser près de 10 milliards de dollars. Les États-Unis ont annoncé une contribution supplémentaire de 920 millions de dollars, la plus importante jamais annoncée. L'année dernière, la communauté internationale a promis près de 7 milliards de dollars. L'année précédente, elle avait promis près de 6 milliards de dollars. Compte tenu de ces besoins, nous encourageons les autres pays à joindre le geste à la parole et à décaisser les contributions financières qu'ils ont promises. Ces fonds contribuent à faire vivre la population syrienne qui, depuis plus de 10 ans, souffre en raison d'un manque de nourriture et de logements, des attaques contre les établissements scolaires et de santé et d'une offre de services réduite, conséquences directes de la guerre menée par Al-Assad contre le peuple syrien.

Mais les dons à eux seuls ne suffisent pas. Au-delà de l'appui des donateurs, il incombe au Conseil de sécurité de veiller à ce que l'aide parvienne aux personnes qui en ont besoin. La meilleure façon, et la plus rentable, de conférer certitude et souplesse aux opérations humanitaires est d'obtenir une prorogation de 12 mois, pour les trois points de passage, à savoir Bab el-Haoua, Bab el-Salam et Raai.

Le régime d'Al-Assad demeure un obstacle majeur à l'intervention humanitaire, sapant le mécanisme

transfrontière et empêchant l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front vers Roukban. Par ailleurs, le régime et ses soutiens russes continuent à bombarder des hôpitaux et d'autres sites civils, commettant, pas plus tard que la semaine dernière, des attaques dans lesquelles des civils déplacés ont été blessés à Edleb. Le rôle de la Russie dans la récente recrudescence des attaques violentes à Edleb nous rappelle tristement sa longue tradition de violence contre la population syrienne tout au long de ce conflit qui dure depuis 12 ans.

Nous sommes préoccupés par les récentes violences dans le nord-ouest et le nord-est de la Syrie. Nous condamnons toute attaque visant des civils et exhortons toutes les parties à condamner ce genre d'attaques, commises en violation du droit international. La population syrienne n'a pas besoin de plus de violence ; elle a besoin d'un dialogue plus constructif. Nous notons avec amertume que la Commission constitutionnelle s'est réunie pour la dernière fois il y a 13 mois. Nous demandons instamment au régime de permettre la reprise des réunions de la Commission constitutionnelle à Genève et d'y participer de bonne foi.

Compte tenu de la situation, les conditions ne sont toujours pas réunies pour un retour librement consenti, dans la sécurité et la dignité des réfugiés et ne le seront pas tant que le régime d'Al-Assad n'aura pas mis fin aux meurtres, détentions arbitraires et disparitions forcées, aux actes de torture et aux autres mauvais traitements infligés à la population syrienne, y compris aux réfugiés qui rentrent chez eux. Nous demandons instamment à la Russie et à la Ligue des États arabes de faire pression sur le régime pour qu'il contribue à créer les conditions nécessaires aux retours en donnant des informations sur le sort des 135 000 personnes portées disparues, en levant les obligations de conscription et en dissipant les incertitudes entourant les questions liées au logement, à la terre et à la propriété.

Le seul moyen de mettre fin aux souffrances de la population syrienne demeure une solution politique, conformément à la résolution 2254 (2015). Nous encourageons les voisins de la Syrie à pousser Al-Assad à s'engager véritablement dans le processus facilité par l'ONU et à se joindre à nous pour appuyer la société civile dans sa quête de justice et d'application du principe de responsabilité pour les violations des droits humains et atteintes à ces droits.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) (*parle en anglais*) : Je souhaite une bonne fête de l'Eid à toutes les personnes qui la célèbrent.

Je fais cette déclaration au nom du Brésil et de la Suisse, corédacteurs chargés du dossier humanitaire syrien.

Je tiens tout d'abord à remercier de leurs exposés M^{me} Najat Rochdi, Envoyée spéciale adjointe pour la Syrie, et M. Martin Griffiths, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, et à remercier le Secrétaire général de ses rapports (S/2023/419 et S/2023/464).

Comme vient de le dire M. Griffiths, la situation humanitaire en Syrie est pire qu'elle ne l'a jamais été en 12 années de conflit. Les tremblements de terre de février dernier ont aggravé les conditions déjà désastreuses, et 70 % de la population a besoin d'une aide humanitaire et d'une protection dans chaque région de Syrie, pour la première fois.

Parmi les statistiques décourageantes présentées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), il y a la sombre situation des enfants en Syrie, qui sont touchés de manière disproportionnée par les moteurs de la crise. Selon l'UNICEF, le système éducatif a été dévasté par le conflit, plus de 7 000 écoles étant endommagées ou détruites. Les tremblements de terre ont encore dégradé les infrastructures scolaires, limitant l'accès des enfants à l'éducation. Plus de deux millions d'enfants ne sont pas scolarisés, et 1,6 million sont susceptibles de décrocher.

Le recrutement et l'utilisation d'enfants dans ce conflit est également une tendance de plus en plus inquiétante. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour mettre fin à cette situation. Il est indispensable que les promesses de financement faites par les pays donateurs à la Conférence de Bruxelles se traduisent par une augmentation du financement du plan d'aide humanitaire. Pour que l'aide parvienne aux personnes qui en ont besoin de la manière la plus directe et la plus efficace, tous les modes d'acheminement, y compris à travers la frontière et les lignes de front, doivent être à la disposition des acteurs humanitaires.

D'après le rapport spécial du Secrétaire général, l'autorisation accordée par la Syrie aux entités des Nations Unies d'utiliser les points de passage de Bab el-Salam et de Raai a permis d'avoir un accès plus direct et efficace aux populations touchées dans le nord d'Alep. Il importe que cet accès reste disponible aussi longtemps que nécessaire. Nous demandons instamment à toutes les parties de lever les obstacles à l'acheminement de l'aide humanitaire dans toute la Syrie et de permettre et faciliter un accès

rapide, sûr, durable et sans entrave à tous les civils dans le besoin. Nous saluons les efforts constants déployés par l'Organisation pour permettre l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front, ainsi que l'acheminement de l'aide vers les personnes dans le besoin grâce au convoi de la semaine dernière, le premier depuis le tremblement de terre. Mais il faut aller beaucoup plus loin. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport spécial, les opérations à travers les lignes de front demeurent essentielles, mais elles ne sauraient se substituer à ce stade au mécanisme transfrontière de l'Organisation compte tenu de la taille et de la portée de ce mécanisme.

Les membres du Conseil de sécurité seront bientôt appelés à se prononcer sur le maintien du mécanisme transfrontière, qui reste une bouée de sauvetage indispensable pour des millions d'enfants, de femmes et d'hommes en Syrie, et ce d'autant plus après les tremblements de terre survenus au début de l'année. En tant que corédacteurs, le Brésil et la Suisse sont guidés uniquement par l'objectif de veiller à ce que l'aide continue de parvenir à toutes les personnes qui en ont besoin. Le Secrétaire général, son coordonnateur des secours d'urgence, l'OCHA, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie et tous les acteurs humanitaires œuvrant sur le terrain ne cessent de souligner qu'une prorogation de 12 mois est nécessaire pour garantir un accès rapide, sûr, durable et sans entrave à l'aide humanitaire pour tous les civils qui en ont besoin. Cette prorogation est également nécessaire pour contribuer à ce que les activités de relèvement rapide soient étendues. Il est de notre responsabilité commune d'être solidaires du peuple syrien. Nous appelons tous les membres du Conseil à travailler de manière constructive au cours des prochains jours afin que nous assumions notre responsabilité collective à l'égard du peuple syrien.

(l'oratrice poursuit en français)

Qu'il me soit permis d'ajouter quelques points à titre national sur la situation politique en Syrie.

Je remercie M^{me} Najat Rochdi, Envoyée spéciale adjointe du Secrétaire général pour la Syrie, de sa présentation des récents échanges de l'Envoyé spécial avec les acteurs régionaux et internationaux, y compris les membres de la plateforme d'Astana la semaine passée. La Suisse partage la conviction que seule une solution politique, selon les paramètres définis par la résolution 2254 (2015), pourra mettre fin au conflit en Syrie.

En ce sens, nous nous félicitons du soutien exprimé pour la mise en œuvre de cette résolution aussi bien dans la déclaration finale de la réunion d'Astana du 21 juin que

dans les communiqués publiés par les acteurs régionaux, y compris dans le cadre de la Ligue des États arabes. Nous nous joignons aussi aux appels formulés par ces mêmes acteurs et, de manière récurrente, par les membres du Conseil, en faveur d'une relance des travaux de la Commission constitutionnelle. La Suisse reste prête à mettre à disposition Genève, siège principal de l'ONU en Europe, pour accueillir les réunions de la Commission.

Parmi ces initiatives, la Suisse soutient le Bureau d'aide à la société civile au sein du Bureau de l'Envoyé spécial à Genève. Cette plateforme rassemble la société civile syrienne et contribue à guider les efforts de l'ONU et à promouvoir le dialogue intersyrien et la confiance entre les parties. Ces efforts de paix et de dialogue ne pourront porter de fruits sans un engagement de toutes les parties à la mise en place et au respect d'un cessez-le-feu au niveau national. Les hostilités, comme la dernière escalade à Edleb, continuent d'affecter la population civile, y compris les enfants. J'aimerais exprimer nos sincères condoléances aux familles des victimes de ces récentes violences. Nous saluons la tenue, il y a deux jours à Genève, d'une réunion de la *task force* mandatée par la résolution 2254 (2015) pour vérifier la mise en œuvre du cessez-le-feu, qui est urgent, comme nous venons de l'entendre.

Dans ce contexte, nous appelons toutes les parties au conflit à respecter le droit international humanitaire, en particulier les mesures visant à protéger la population civile. Le respect des droits humains est également élémentaire pour protéger la dignité, la vie et la liberté de chaque individu. La Suisse tient à réitérer son plein soutien à la Commission d'enquête du Conseil des droits de l'homme et au Mécanisme international, impartial et indépendant, dont le travail est fondamental pour lutter contre l'impunité. En Syrie comme ailleurs, il ne peut y avoir de paix durable sans justice.

M. Afonso (Mozambique) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Ghana et mon pays, le Mozambique.

Les trois membres africains du Conseil remercient M^{me} Najat Rochdi, Envoyée spéciale adjointe du Secrétaire général pour la Syrie, et M. Martin Griffiths, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, pour leurs exposés. Nous saluons également la participation du Représentant permanent de la République arabe syrienne, du Représentant permanent de la République islamique d'Iran et du

Représentant permanent de la République de Türkiye à cette séance.

La persistance des violences et des attaques en Syrie, et les crises sécuritaire et humanitaire qui en résultent, aggravées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'épidémie de choléra, l'impact des changements climatiques et des tremblements de terre de février, ont atteint leurs niveaux les plus élevés depuis le début du conflit en 2011. Nous encourageons les efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour poursuivre son mandat dans un contexte particulièrement difficile, vers une stabilité et une paix durables et sûres en Syrie. Nous demandons à toutes les parties au conflit de respecter les principes de distinction et de proportionnalité, et de prendre toutes les mesures pour épargner les populations civiles ainsi que les infrastructures, conformément au droit international humanitaire.

Nous appelons toutes les parties syriennes à s'engager dans un processus politique inclusif, large, impliquant tous les acteurs de la société, dans le respect de l'unité, de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie, et sans interférence étrangère. Nous encourageons également les autorités syriennes à mettre un accent particulier sur le dossier des personnes enlevées ou portées disparues afin de trouver une issue humanitaire, pour que les rescapés et les familles obtiennent des réponses.

Dans la même optique, nous soutenons les progrès en matière de déminage. Mais il convient de rappeler que ces activités doivent être menées dans les normes et en temps voulu afin de réduire les risques de ces engins pour les civils et assainir l'espace de travail du personnel des Nations Unies.

(l'orateur poursuit en anglais)

Le Secrétaire général a décrit, à juste titre, la situation humanitaire désastreuse en Syrie comme « l'une des crises les plus complexes au monde en termes d'assistance humanitaire et de protection ». La situation humanitaire, déjà déplorable en raison de la guerre qui fait rage depuis 12 ans, a été exacerbée par les tremblements de terre du 6 février dernier. Cette catastrophe naturelle a coûté la vie à plus de 5 900 personnes, en a touché quelque 8,8 millions et a causé des dégâts considérables aux habitations et autres infrastructures.

Compte tenu de sa complexité, il est impératif que la communauté internationale et les organisations humanitaires renforcent les mesures d'aide actuelles pour pouvoir gérer efficacement cette crise multidimensionnelle. À

cet égard, nous exhortons l'ONU et ses partenaires à accroître le financement des programmes de relèvement rapide, notamment ceux axés sur des projets générateurs de revenus et des activités de subsistance. Ces projets et activités pourraient contribuer à prévenir une nouvelle augmentation du nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire, à favoriser l'autonomie, à améliorer le bien-être des individus et des populations et à réduire à l'avenir la dépendance à l'aide extérieure.

Nous nous félicitons de la récente tenue d'une conférence des donateurs à Genève, au cours de laquelle des annonces de contributions à hauteur de 10 milliards de dollars ont été faites en vue de fournir une aide humanitaire à la Syrie. Nous appelons les pays concernés à honorer leurs engagements dès que possible.

Les trois membres africains du Conseil encouragent l'ONU à continuer à faire tout ce qui est en son pouvoir et à sa portée pour accroître l'aide acheminée à travers les lignes de front, en complément de celle acheminée à travers les frontières, qui, il est vrai, demeure vitale pour quelque 2,7 millions de personnes chaque mois dans le nord-ouest de la Syrie.

Les femmes, les filles et les enfants continuent d'être les plus vulnérables et les plus touchés par la crise, ce qui est une source de préoccupation. Ils sont exposés à des risques plus importants, notamment de violence fondée sur le genre, de mariage précoce et de mariage forcé, et ont un accès plus limité aux moyens de subsistance. J'en veux pour preuve le fait qu'au premier trimestre de 2023, plus de 320 violations graves ont été commises contre des enfants. Les enfants montrent de plus en plus des signes de troubles post-traumatiques.

Nous nous félicitons de la décision prise par le Gouvernement syrien de proroger l'autorisation d'ouverture des points de passage de Bab el-Salam et de Raïï de trois mois supplémentaires, jusqu'au mois d'août, afin de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire dans le pays. Nous espérons que la résolution sur le mécanisme transfrontière (résolution 2672 (2023)) sera renouvelée de manière à donner à l'ONU et à ses partenaires humanitaires suffisamment de temps pour planifier et mener à bien leurs opérations. Nous collaborons avec les corédacteurs afin d'obtenir un résultat qui serve au mieux les intérêts de la population syrienne.

Nous tenons à reconnaître et saluer la normalisation des relations entre les pays arabes et la Syrie, ainsi que le retour de la Syrie dans le giron de la Ligue des États arabes. Dans le cadre de la coopération régionale, le

rapprochement actuel pourrait être déterminant pour faire face à la situation humanitaire en Syrie et à la question des réfugiés syriens dans les pays voisins.

Les trois membres africains du Conseil expriment leur soutien sans faille à l'Envoyé spécial dans la recherche d'une solution politique au conflit en Syrie. Le processus politique sous-tendu par la résolution 2254 (2015) reste la solution la plus viable pour régler le conflit et mettre fin aux souffrances du peuple syrien. Il est essentiel de veiller à ce que toutes les parties concernées, y compris la communauté internationale, abordent la situation d'un point de vue humanitaire, sans politisation aucune. En fin de compte, nos initiatives individuelles et communes doivent viser à assurer le bien-être du peuple syrien.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie l'Envoyée spéciale adjointe Rochdi et le Secrétaire général adjoint Griffiths de leurs exposés.

À ce jour, le Gouvernement syrien a ouvert les points de passage de Bab el-Salam et de Raïï, pris des mesures positives pour faciliter l'accès humanitaire, mis fin à la procédure d'approbation au cas par cas pour l'aide acheminée à travers les lignes de front et facilité la délivrance de visas pour les travailleurs humanitaires. Ces initiatives ont été saluées par les parties concernées, et la Chine s'en félicite. Lors de la planification de sa prochaine phase de travail, le Conseil de sécurité doit tenir compte de l'évolution de la situation en Syrie et de la mise en œuvre de la résolution 2672 (2023) sur une base scientifique afin d'accroître encore l'aide humanitaire à la Syrie et d'atténuer la crise humanitaire. Je voudrais insister sur quatre points.

Premièrement, la souveraineté de la Syrie et l'appropriation du processus par le Gouvernement syrien doivent être respectées. Le mécanisme d'aide humanitaire transfrontière n'est qu'un arrangement exceptionnel répondant à une situation bien précise et doit, à terme, être abandonné de manière progressive et ordonnée. Le Conseil de sécurité doit désormais se concentrer sur la promotion de la transition des opérations transfrontières aux opérations conduites à travers les lignes de front. La Chine espère que les membres du Conseil adopteront une approche pragmatique et entameront un dialogue et des consultations sur les arrangements appropriés à cette fin.

Deuxièmement, les opérations menées à travers les lignes de front doivent être le principal moyen d'acheminer l'aide humanitaire en Syrie. Toutefois, au cours des six derniers mois, en raison des obstacles dressés par les parties qui contrôlent de facto le nord-ouest de la Syrie,

ces opérations ont été interrompues pendant quatre mois. Le Conseil doit trouver des solutions pratiques pour surmonter les difficultés liées à l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front, ainsi que pour améliorer l'efficacité et accroître le volume de cette aide, afin de garantir une plus grande stabilité et une meilleure prévisibilité des opérations de secours.

Troisièmement, les restes explosifs de guerre en Syrie continuent de faire des victimes civiles, de mettre en péril la sûreté et la sécurité des travailleurs humanitaires et d'entraver l'action humanitaire. Nous demandons que l'élimination des restes explosifs de guerre soit intégrée sans délai dans les projets de relèvement rapide. L'énorme déficit de financement de l'action humanitaire en Syrie a déjà eu des répercussions sur la mise en œuvre des opérations de secours et des projets de relèvement rapide. Nous espérons que les parties concernées honoreront leurs engagements et augmenteront encore leur soutien financier.

Quatrièmement, certains pays ont exprimé leurs préoccupations concernant la situation humanitaire en Syrie et demandé au Conseil d'adopter des résolutions sur les questions humanitaires dans ce pays. Dans le même temps, ils ont délibérément imposé des sanctions unilatérales à la Syrie, exacerbant sa situation économique et humanitaire. Cette approche contradictoire et hypocrite revient à feindre de réanimer un patient tout en continuant de l'étrangler. Je répète que toutes les sanctions unilatérales illégales contre la Syrie doivent être levées intégralement et sans condition.

La position de la Chine sur le processus politique en Syrie est constante et claire. Nous nous sommes félicités de la vingtième réunion tenue dans le cadre du processus d'Astana et de ses résultats encourageants. La Syrie est revenue dans le giron de la Ligue des États arabes, et nous sommes convaincus que l'unité et la coopération entre les pays de la région insuffleront un nouvel élan au règlement politique de la question syrienne. La communauté internationale doit également jouer un rôle constructif en créant un environnement extérieur propice au dialogue et à la réconciliation entre les différentes factions syriennes. Nous exhortons une nouvelle fois les forces étrangères à mettre fin à leur présence militaire illégale en Syrie et à cesser de piller les ressources naturelles du pays.

M. de Rivière (France) : Je remercie M^{me} Rochdi et M. Griffiths pour leurs interventions. J'aimerais insister sur trois points.

Le conflit syrien a débuté il y a 12 ans. Ces 12 années de guerre se résument ainsi : plus de 500 000 morts, plus de 130 000 personnes disparues, déplacement forcé de 12 millions de Syriens, utilisation par le régime d'armes chimiques contre sa propre population, recours systématique à la torture et aux violences sexuelles dans les lieux de détention du régime et, à présent, narcotraffic. Cette guerre n'est pas terminée, comme l'ont prouvé les bombardements récents dans la province d'Idlib. La France condamne ces actes avec la plus grande fermeté. C'est pourquoi Bashar Al-Assad, qui est à l'origine de tout cela et de ce drame sans précédent, ne peut être réhabilité sans condition. Ce serait tout à fait antinomique avec l'établissement d'une paix durable en Syrie. Les responsables des crimes doivent rendre des comptes. Les sanctions européennes ne visent précisément qu'à entraver les marges de manœuvre des auteurs de ces crimes, ainsi que leurs sources de financement.

Face à ce drame, la France et l'Europe se sont mobilisées. Depuis 2011, la France, l'Union européenne et ses États membres ont financé les organismes des Nations Unies et les acteurs de la société civile à hauteur de 30 milliards d'euros en Syrie et dans les pays voisins. La septième édition de la Conférence de Bruxelles a permis de renouveler ce soutien : la France a annoncé une contribution de 540 millions d'euros pour 2023. Ceux qui, à cette table, se montrent les plus sourcilieux sur les modalités de l'aide, comme la Russie, n'en fournissent en réalité aucune ou presque et se contentent de contribuer en bombardements. La corruption endémique est à l'origine du détournement de l'aide. Le peuple syrien en est la victime. Nous saluons au contraire tous les pays de la région qui, malgré les contraintes, accueillent des réfugiés. Notre devoir est bien entendu de les aider.

Seule une solution politique permettra de mettre un terme aux souffrances des Syriens. Les séismes du 6 février n'ont fait qu'accentuer une situation humanitaire déjà très détériorée. Le Secrétaire général l'a dit on ne peut plus clairement, le mécanisme transfrontalier demeure essentiel. Son renouvellement pour une durée de 12 mois permettrait aux acteurs humanitaires de disposer d'une nécessaire prévisibilité.

Pour conclure, je souhaite rappeler que la réponse humanitaire ne doit pas et ne peut pas se substituer à un règlement politique. Le retour à la stabilité en Syrie et dans la région ne sera possible que par une solution politique répondant aux aspirations de tous les Syriens. La résolution 2254 (2015) constitue une feuille de route avec des paramètres clairement identifiés. Le régime syrien

n'a hélas consenti aucune avancée. C'est pourquoi nous continuerons à être exigeants. Le régime doit faire des gestes tangibles, afin qu'un véritable processus politique soit initié. Dans ce contexte d'obstruction délibérée, nous réitérons notre plein soutien à la médiation menée par Geir Pedersen et appelons tous les acteurs à soutenir son approche « step for step ».

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour l'Envoyée spéciale adjointe Najat Rochdi et le Secrétaire général adjoint Griffiths de leurs exposés utiles.

Comme nous l'avons entendu, les besoins en Syrie n'ont jamais été aussi importants. Alors que ce conflit qui dure depuis 12 ans se prolonge, le Royaume-Uni continue de répondre à ces besoins humanitaires. L'annonce de 190 millions de dollars que nous avons faite à Bruxelles porte le total de notre contribution à plus de 4,8 milliards de dollars à ce jour. L'année dernière, ce montant comprenait également 64 millions de dollars alloués aux fins de relèvement rapide, notamment la remise en état des installations d'irrigation, les formations agricoles, l'apprentissage et les subventions accordées aux entreprises, en tout, 495 projets de relèvement rapide répartis dans les 14 provinces de la Syrie. J'attends avec impatience que la Russie annonce en temps voulu sa contribution, après la récente annonce selon laquelle le Gouvernement russe consacre 2 milliards de dollars par an au groupe Wagner. Alors que ce conflit qui dure depuis 12 ans se prolonge, nous estimons que le Conseil peut agir de trois manières pour soutenir le peuple syrien.

Premièrement, comme nous l'avons entendu, nous devons garantir un accès humanitaire prévisible et durable à 4,1 millions de personnes dans le nord-ouest de la Syrie. Lorsque je me suis rendue à la frontière turco-syrienne au début du mois, les humanitaires de première ligne, l'ONU, les organisations non gouvernementales et les autorités locales m'ont dit à maintes reprises qu'ils avaient besoin d'un accès plus large et sur des périodes plus longues. Nous nous félicitons du progrès que représente le convoi de 10 camions qui a traversé la ligne de front la semaine dernière, le premier depuis janvier. Cependant, rien ne peut remplacer l'ampleur et la portée de l'indispensable opération transfrontière. Je l'ai moi-même constaté. Soixante camions remplis d'articles de première nécessité ont franchi la frontière rien que le jour de ma visite.

Comme l'a rappelé le Secrétaire général adjoint Griffiths, le Secrétaire général n'a cessé de répéter que la prorogation, par le Conseil de sécurité, de l'autorisation transfrontière pour au moins 12 mois était un impératif

moral et humanitaire, et il a souligné que les trois points de passage, à Bab el-Haoua, Bab el-Salam et Raaï, étaient indispensables pour une réponse efficace des Nations Unies. L'ONU a insisté, à maintes reprises, sur l'intérêt que revêtent la certitude et la prévisibilité d'un mandat du Conseil, y compris pour les donateurs. C'est pourquoi nous nous associons aux appels lancés au Conseil en amont du 10 juillet pour qu'il proroge et étende son autorisation transfrontière. Soyons clairs. Il ne s'agit pas d'une approche maximaliste, mais d'une démarche humanitaire.

Deuxièmement, les attaques contre des Syriens innocents doivent prendre fin et un cessez-le-feu doit être instauré à l'échelle nationale. Les attaques aériennes aveugles menées contre un marché de légumes à Edleb cette semaine, dans lesquelles les autorités syriennes ont confirmé que la Russie était impliquée, auraient tué neuf civils et en auraient blessé beaucoup d'autres. Nous exprimons nos condoléances aux familles des victimes, et notre sympathie et nos vœux de rétablissement aux blessés. Ces attaques traduisent un mépris total pour le bien-être du peuple syrien. Nous exhortons toutes les parties à respecter le droit international humanitaire et à protéger les civils.

Enfin, nous savons que seule une paix durable et inclusive peut mettre fin aux souffrances du peuple syrien et apporter la stabilité à la région. La résolution 2254 (2015) pose les bases nécessaires pour atteindre cet objectif. Nous saluons tous les efforts qui contribuent à tenir cette promesse et nous appelons le régime à s'engager véritablement dans le processus visant à instaurer une paix durable en Syrie : il faut, comme l'a dit l'Envoyée spéciale adjointe Rochdi, une diplomatie et des solutions concrètes.

M. Moretti (Brésil) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la représentante de la Suisse. Je vais à présent faire des observations à titre national sur les aspects politiques du conflit en Syrie.

Je remercie l'Envoyée spéciale adjointe Rochdi de son exposé et l'Envoyé spécial Pedersen de sa collaboration continue avec les principales parties prenantes.

Le chemin qui mène à la réconciliation est semé d'innombrables embûches, mais nous restons fermement convaincus qu'en abordant ensemble les questions en suspens, étape par étape, nous pouvons et devons faire des progrès notables dans le sens d'un règlement pacifique. Depuis les terribles tremblements de terre qui ont frappé la Türkiye et la Syrie en février, il y a eu de nouveaux faits positifs sur le plan politique, en particulier au sein

de la région. La réintégration de la Syrie dans la Ligue des États arabes ouvre notamment la voie au dialogue, ce qui pourrait contribuer à régler de nombreuses questions pendantes.

Le Brésil se félicite de l'attachement général à l'application de la résolution 2254 (2015), en particulier le plan pour un règlement pacifique du conflit dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Syrie. Nous nous félicitons que la déclaration commune adoptée la semaine dernière pendant le vingtième cycle des pourparlers d'Astana réaffirme la conviction qu'il ne peut y avoir de solution militaire au conflit syrien, ainsi que l'engagement à promouvoir un processus politique viable et durable, dirigé et contrôlé par les Syriens et facilité par l'ONU, conformément à la résolution 2254 (2015). Cette déclaration commune souligne également le rôle de la Commission constitutionnelle syrienne et appelle à tenir au plus vite le neuvième cycle du comité de rédaction. Pour que ce processus aboutisse aux résultats recherchés, il faut une volonté politique renouvelée, forte et concrète de changer le statu quo. Il faut que la Commission constitutionnelle reprenne ses activités, et que toutes les parties s'engagent fermement à trouver un terrain d'entente et à obtenir des résultats concrets dans l'intérêt du peuple syrien.

De plus, il est indispensable et urgent de mettre en place un cessez-le-feu global. C'est uniquement par la paix et la réconciliation, aussi difficiles soient-elles, que l'on pourra reconstruire la Syrie, dans tous les domaines que représente cette tâche colossale, et permettre à ses citoyens, qui le méritent amplement, de vivre dignement.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Envoyée spéciale adjointe, Najat Rochdi, et le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, Martin Griffiths, de leurs exposés. Je salue la présence des Représentants permanents de la Syrie, de la Turquie et de l'Iran à la séance d'aujourd'hui.

Nous prenons acte de la volonté du Gouvernement syrien de maintenir ouverts les points de passage à la frontière de Bab el-Salam et de Raaï. Nous réaffirmons que les mesures prises pour garantir l'accès à l'aide humanitaire doivent s'accompagner d'efforts destinés à garantir la sécurité du personnel sur le terrain. L'Équateur souscrit à la proposition du Secrétaire général de renouveler l'accès aux points de passage transfrontaliers pour 12 mois supplémentaires afin de maintenir la durabilité et la prévisibilité de l'opération humanitaire. Comme je l'ai indiqué dans ma déclaration à l'occasion de notre séance d'information sur la coopération entre l'ONU et la Ligue des

États arabes (voir S/PV.9343), nous estimons que la réadmission de la Syrie au sein de cette organisation régionale doit être assortie d'un engagement à instaurer un cessez-le-feu définitif et à mettre en place un système transparent de justice transitionnelle, qui permette à la population syrienne de revenir sur la voie de la réconciliation nationale et régionale.

À cet égard, il nous semble impératif de renforcer l'action conjointe de lutte contre l'extrémisme violent, le terrorisme et le trafic de stupéfiants, qui portent particulièrement atteinte à la population civile, compromettent la possibilité de poser les bases d'une gouvernance viable et du développement économique, et représentent une menace pour la paix et la sécurité dans la région. Nous saluons le travail de l'Envoyé spécial Pedersen, notamment avec le groupe d'Astana, et attendons avec intérêt que la Commission constitutionnelle se réunisse à nouveau dans les meilleurs délais. Nous avons également bon espoir que M. Pedersen réussira à impliquer tous les acteurs dans la stratégie de négociation pas à pas.

Nous prenons note de la situation humanitaire précaire qui prévaut en Syrie. L'augmentation du nombre de personnes dont la survie dépend de l'aide humanitaire, la détérioration des infrastructures requises pour la fourniture des services de base, la multiplication des cas de choléra et d'autres indicateurs montrent clairement la gravité de la crise. Ma délégation s'inquiète également de la quantité de personnes déplacées à cause de la violence et de l'absence de réponse aux questions des familles de personnes disparues ou détenues arbitrairement. Nous savons que les femmes et les enfants paient un tribut disproportionné au conflit. Par conséquent, nous saluons tout l'éventail du travail accompli par les équipes des Nations Unies sur le terrain. Nous nous félicitons également de l'incidence des projets de relèvement rapide, en particulier ceux qui visent à prévenir et atténuer les conséquences des mois d'hiver et des inondations et à remettre en état les écoles et les abris temporaires, qui allègent le fardeau de millions de Syriens. Nous exhortons les donateurs à poursuivre leurs contributions en vue d'assurer un financement durable pour le Plan d'aide humanitaire pour la Syrie, qui au 31 mai avait obtenu moins de 12 % du montant total requis pour 2023.

L'Équateur réaffirme que la seule possibilité qui s'offre à la Syrie consiste à mobiliser la volonté de tous les acteurs afin de trouver à la crise une solution politique négociée, fondée sur les principes de souveraineté, d'indépendance, d'unité et d'intégrité territoriale, conformément à la résolution 2254 (2015).

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyée spéciale adjointe Rochdi et le Secrétaire général adjoint Griffiths de leurs exposés.

Nous l'avons entendu, les besoins humanitaires en Syrie atteignent des niveaux record, sachant que la survie de 15,3 millions de personnes y dépend de l'aide humanitaire, soit 40 % de plus qu'en 2020. Malgré les multiples crises qui requièrent notre attention dans le monde entier, nous ne pouvons pas oublier les Syriens sans voix qui sont dans le besoin. À cet égard, le Ministre d'État japonais des affaires étrangères, M. Yamada, a participé à la septième Conférence de Bruxelles, où il a réaffirmé notre détermination à continuer de fournir une assistance qui corresponde aux besoins des citoyens syriens et des pays voisins. Le Japon s'est également félicité du récent déplacement effectué par M. Griffiths en Syrie pour parler de l'aide humanitaire et du relèvement rapide avec les dirigeants syriens. Toutefois, il ne suffit pas d'envoyer des articles de secours et de soutenir les efforts de relèvement rapide. En fin de compte, sans une solution politique qui remédie aux causes profondes du conflit prolongé, les besoins humanitaires ne feront que s'aggraver. C'est pourquoi le statu quo n'est pas une option pour nous. Le Japon déplore donc vivement la paralysie observée sur le volet politique syrien. Nous insistons une fois de plus sur l'importance d'un processus politique inclusif, comme envisagé dans la résolution 2254 (2015), et appelons à un renouvellement du dialogue entre toutes les parties syriennes dans le cadre de la Commission constitutionnelle et à un traitement adapté de la question du choix du lieu.

La résolution 2672 (2023) expirera dans 10 jours. L'assistance transfrontière est vitale pour 4,1 millions de personnes dans le nord-ouest de la Syrie. Bien que nous soyons satisfaits que le onzième convoi passant à travers les lignes de front pour acheminer des articles humanitaires des Nations Unies soit arrivé, le Japon considère néanmoins que le Conseil de sécurité doit renouveler le mécanisme d'aide transfrontière pour au moins 12 mois, comme le demande le Secrétaire général. Si nous n'agissons pas, l'ONU ne sera plus en mesure de financer les organisations non gouvernementales opérant dans le nord-ouest. La responsabilité et la prévisibilité requises pour les acteurs humanitaires et les donateurs seraient gravement perturbées. Plus de 80 % de l'aide à destination du nord-ouest transite par Bab el-Haoua. Ne pas réautoriser le mécanisme d'aide transfrontière serait un désastre. Il est donc de notre devoir, en tant que membres du Conseil, de nous efforcer de trouver un terrain d'entente dans un esprit de compromis.

Les 6 millions de réfugiés syriens incarnent l'une des plus vastes crises humanitaires du monde, et la charge de les accueillir retombe sur les voisins de la Syrie et les pays alentour. Certes, les réfugiés ont le droit de rentrer dans leur pays d'origine, mais les conditions d'un retour en toute sécurité, dans la dignité et librement consenti ne sont pas réunies. L'ONU sait l'importance de répondre aux préoccupations économiques des gens, y compris le manque de moyens de subsistance, d'emplois et de services de base, ainsi qu'aux préoccupations liées à la sûreté et à la sécurité, et nous demandons à cet égard au Gouvernement syrien d'agir concrètement.

Enfin, l'Assemblée générale votera tout à l'heure sur la création d'une nouvelle institution chargée de la question des personnes disparues, comme le Secrétaire général l'a recommandé en août 2022 (A/76/890). Nous espérons que le Gouvernement syrien ne rejettera pas l'initiative d'emblée mais au contraire qu'il coopèrera sincèrement aux efforts de la communauté internationale.

M^{me} Dautllari (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Griffiths de son exposé faisant suite à son déplacement en Syrie, ainsi que l'Envoyée spéciale adjointe Rochdi pour ses observations.

Nous demeurons extrêmement préoccupés par la situation qui ne cesse de se détériorer en Syrie. Les frappes aériennes du 25 juin dans le nord-ouest de la Syrie nous rappellent que la guerre continue. L'Albanie condamne l'attaque et demande une enquête impartiale et l'application du principe de responsabilité. Nous déplorons le manque de bonne foi et de bonne volonté du régime d'Al-Assad, qui le voit empêcher la Commission constitutionnelle de se réunir à nouveau et de commencer à progresser véritablement sur la rédaction d'une constitution démocratique. Rien ne peut remplacer la mise en œuvre pleine et immédiate de tous les aspects de la résolution 2254 (2015) si l'on veut que la Syrie entame un jour une transition politique qui l'amène à devenir un État libre et démocratique. Dans le même temps, toutefois, il est normal que les besoins humanitaires immédiats du peuple syrien restent une priorité pour chacun d'entre nous au Conseil de sécurité, sachant que la Syrie est le théâtre d'une des crises humanitaires les plus éprouvantes au monde, avec 15 millions de personnes dont la survie dépend de l'aide humanitaire et plus de 100 000 Syriens portés disparus.

S'agissant des personnes disparues, nous tenons à profiter de l'occasion pour souligner une fois encore le caractère purement humanitaire de l'institution indépendante proposée dans le projet de résolution dont

l'Assemblée générale est saisie aujourd'hui (A/77/L.79), qui est une des grandes demandes des familles syriennes et que le Secrétaire général a recommandée dans son rapport (A/76/890). Nous appelons tous les États Membres de l'ONU à appuyer le projet de résolution qui a été présenté aujourd'hui à l'Assemblée générale, qui apportera un certain réconfort aux familles.

Les prochaines semaines seront très importantes pour ce qui est de répondre aux besoins humanitaires du peuple syrien et de la responsabilité qu'a le Conseil d'agir, en particulier après le tremblement de terre en Syrie. Dans ce contexte, nous appelons tous les membres à soutenir la prorogation du mandat du mécanisme transfrontière de Bab el-Haoua pour 12 mois supplémentaires afin de garantir la prévisibilité et à faire en sorte que les points de passage de Bab el-Salam et de Raaï restent ouverts aussi longtemps que nécessaire. Compte tenu de ce que le Secrétaire général a souligné dans son récent rapport (S/2023/419), il n'y a aucune raison de réduire l'accès humanitaire. Comme l'a indiqué le Secrétaire général adjoint Griffiths, la prorogation de cette autorisation pour une période de 12 mois contribuera également au relèvement rapide. Le peuple syrien et les acteurs humanitaires comptent sur nous pour garantir l'accès humanitaire pendant au moins 12 mois. C'est le moment de renouveler notre engagement à les soutenir et à répondre aux besoins urgents des Syriennes et des Syriens. Il n'y a pas d'autre solution. Nous ne devons pas oublier que l'aide humanitaire ne doit jamais être politisée par qui que ce soit, et que nous devons tous contribuer à faciliter l'accès humanitaire et la protection des travailleurs humanitaires. Nous sommes profondément reconnaissants de la générosité des pays donateurs et soulignons l'importance de leur garantir une certaine prévisibilité en prorogeant le mandat pour une période de 12 mois.

Pour terminer, nous réaffirmons qu'une solution politique est le seul moyen de mettre fin aux souffrances du peuple syrien. Sinon, les besoins humanitaires continueront d'augmenter.

M. Camilleri (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyée spéciale adjointe Rochdi et le Secrétaire général adjoint Griffiths de leurs exposés. Les informations qu'ils nous ont communiquées ce matin soulignent la nécessité pour les membres du Conseil de faire preuve d'unité pour veiller à ce que les Syriennes et les Syriens continuent de recevoir une assistance.

Malheureusement, après 12 ans de conflit, les besoins sont plus importants que jamais. La persistance des combats, les entraves politiques et la profonde

méfiance ont conduit à la destruction des infrastructures vitales et des services de base restants dans une grande partie du pays. Face à la faim, à la violence, à la maladie et à un avenir profondément incertain, les familles ont dû avoir recours à des mécanismes d'adaptation extrêmement néfastes et destructeurs pour joindre les deux bouts. Les femmes et les filles, les personnes âgées et les personnes handicapées subissent de plein fouet ce traumatisme, comme c'est le cas dans de nombreux conflits à travers le monde.

Malgré nos divergences de vues au Conseil, nous avons la capacité de préserver les services de protection, les soins médicaux et l'aide humanitaire, qui sont d'une importance capitale, et qui sont une question de vie ou de mort pour de trop nombreux habitants de la Syrie. Malte se félicite de l'intensification des activités liées au relèvement rapide, aux moyens de subsistance et à la résilience dans toutes les provinces syriennes. Qu'il s'agisse de la remise en état d'une maternité, de la réparation d'une station de pompage et de traitement de l'eau ou du renforcement des capacités des enseignants, chaque initiative redonne au peuple syrien un peu de sa dignité et réduit la dépendance à l'égard de l'aide humanitaire d'urgence, qui a un caractère cyclique.

Malte a salué le succès de l'opération à travers les lignes de front entre Alep et le nord-ouest de la Syrie vendredi dernier, la première depuis le tremblement de terre survenu en février. Nous nous félicitons également de l'accord conclu entre l'ONU et Damas concernant le maintien de l'autorisation concernant les points de passage de Bab el-Salam et de Raaï. Tout en appelant à ce que toutes les modalités d'acheminement de l'aide en Syrie soient maintenues et appuyées, nous savons qu'aucune autre solution ne peut remplacer à ce stade le mécanisme transfrontière des Nations Unies à Bab el-Haoua étant donné l'ampleur, de la portée et de la transparence de ce dernier. Malte se fait donc l'écho des appels lancés par le Secrétaire général et le Coordonnateur des secours d'urgence en faveur de la prorogation du mécanisme transfrontière à Bab el-Haoua pour une durée d'au moins 12 mois. Toute autre solution équivaldrait à une politisation cynique de l'aide humanitaire.

Ce dont le peuple syrien a besoin aujourd'hui, c'est d'un accès humanitaire prévisible, sûr et fiable pour la fourniture de l'aide, les services de protection et les programmes de relèvement rapide et de moyens de subsistance dans l'ensemble du pays. À cet égard, nous avons constaté avec satisfaction que les membres de la communauté internationale se sont mobilisés une fois de

plus à l'occasion de la septième Conférence de Bruxelles ce mois-ci, en s'engageant à verser 5,6 milliards d'euros pour soutenir les efforts humanitaires en Syrie et dans la région. En cette période de grandes difficultés financières, ces ressources sont précieuses et chaque centime doit être mis à profit pour les Syriennes et les Syriens qui en ont le plus besoin. Nous prenons également note de l'appui extraordinaire que les États de la région ont apporté en accueillant des réfugiés. Ils doivent eux aussi continuer à être soutenus. Cependant, Malte rappelle que tous les retours formels de réfugiés et de déplacés en Syrie doivent être volontaires et s'effectuer dans le respect de la loi, en toute sécurité et dans la dignité.

Sur le plan politique, nous réaffirmons notre appui au travail de l'Envoyé spécial. Nous exhortons les parties à prendre leurs obligations au sérieux et à faire avancer le processus politique conformément à la résolution 2254 (2015). Pour assurer l'avenir de la Syrie, des efforts coordonnés, multilatéraux et inclusifs doivent être déployés, avec la participation de la société civile syrienne et des artisans de la paix. Il s'agit d'une condition *sine qua non* pour instaurer le changement tant attendu, et c'est la raison pour laquelle nous appelons nous aussi à ce que la Commission constitutionnelle se réunisse à nouveau à Genève sans plus tarder. Malte est également très préoccupée par les frappes aériennes survenues la semaine dernière dans le nord-ouest du pays, qui ont fait une dizaine de victimes civiles. Nous appelons une fois de plus à un cessez-le-feu national et à la protection de tous les civils dans l'ensemble du pays.

Pour terminer, je ne peux que souligner et rappeler qu'en cette période critique, les membres du Conseil doivent unir leurs forces et mettre de côté leurs divergences de vues pour apporter un appui adéquat et prévisible aux millions de Syriennes et de Syriens qui en ont clairement et cruellement besoin. La situation n'exige rien de moins.

La Présidente (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des Émirats arabes unis.

Je remercie tout d'abord M^{me} Najat Rochdi et M. Martin Griffiths de leurs exposés importants.

Il y a neuf ans, le Conseil de sécurité approuvait la mise en place du mécanisme transfrontière d'acheminement de l'aide, en tant que mesure exceptionnelle en réponse aux graves répercussions humanitaires de la crise syrienne. Aujourd'hui, l'existence de ce mécanisme reste essentielle pour l'acheminement de l'aide humanitaire, en particulier depuis le tremblement de terre dévastateur

qui a frappé la Syrie alors que les besoins humanitaires étaient déjà à leur niveau le plus élevé après 12 ans de crise. Pour cette raison, et alors que le mandat du mécanisme transfrontière d'acheminement de l'aide touche à sa fin, conformément à la résolution 2672 (2023), nous insistons sur l'importance de le proroger pour une période de 12 mois, sur la base des principes humanitaires et compte tenu de l'immensité des besoins. Le point de passage de Bab el-Haoua est également considéré comme indispensable à cet égard, dans la mesure où c'est par là que 85 % de l'aide passe la frontière syro-turque. Nous soulignons que nous avons tous une responsabilité morale qui exige que nous fassions la distinction entre notre devoir humanitaire et toute considération politique et que nous veillions à ce que les besoins de nos frères et sœurs syriens soient satisfaits.

Nous réaffirmons la nécessité urgente d'acheminer l'aide par tous les moyens possibles afin de garantir l'accès à toutes les personnes qui en ont besoin. Dans ce contexte, nous estimons que la récente décision du Gouvernement syrien de prolonger pour une durée de trois mois l'ouverture de deux points de passage supplémentaires afin de répondre aux besoins urgents découlant du tremblement de terre constitue une étape cruciale. Cette décision a permis d'acheminer des milliers de tonnes d'aide humanitaire à travers la frontière syro-turque. En ce qui concerne l'aide acheminée à travers les lignes de front, nous prenons note du passage d'un onzième convoi pour la première fois depuis février, quelques jours avant la prorogation du mécanisme transfrontière d'acheminement de l'aide. Nous appelons une nouvelle fois à accroître le nombre de ces convois de manière régulière et soutenue, sans entrave. Nous exhortons toutes les parties à autoriser le passage des convois à travers les lignes de front et à s'abstenir d'entraver l'acheminement de l'aide ou de l'utiliser comme monnaie d'échange. Nous rappelons qu'il est inacceptable d'entraver l'acheminement de l'aide. Toutes les parties concernées doivent fournir les facilités voulues pour le passage des convois humanitaires. À cet égard, nous nous félicitons de la décision du Gouvernement syrien d'accorder à l'ONU une autorisation générale pour l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front, dans le cadre des mesures qu'il a prises pour accélérer l'acheminement de l'aide.

Tandis que les Émirats arabes unis poursuivent leurs efforts humanitaires pour remédier aux conditions de vie difficiles des Syriennes et des Syriens, nous insistons sur la nécessité de mettre l'accent sur les projets de relèvement rapide, la reconstruction des infrastructures et la remise en état des équipements publics.

La population syrienne continue de souffrir de pénuries chroniques d'électricité, de carburant et d'eau. Plus de 12 millions de personnes sont en proie à une grave pénurie de denrées alimentaires, et elles sont plus de 15 millions à avoir besoin d'une aide, la moitié d'entre elles étant des femmes et des filles.

C'est pourquoi les Émirats arabes unis estiment que les projets de relèvement rapide sont essentiels pour fournir des services de base aux Syriennes et aux Syriens. Ils contribuent à la construction d'écoles, d'hôpitaux et de logements et offrent des possibilités d'emploi. Ils sont indispensables pour remédier à la situation humanitaire au moyen d'une approche durable qui permettra de créer les conditions propices au retour volontaire des réfugiés et d'alléger la pression exercée sur leurs pays d'accueil.

Dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour appuyer les projets de relèvement rapide dans les zones touchées par le séisme, les Émirats arabes unis ont œuvré à la construction d'un millier de logements temporaires et à la remise en état de 40 écoles. En outre, il est prévu de démarrer la construction de 500 logements temporaires supplémentaires.

Mon pays souligne également qu'il importe d'appuyer les efforts de déminage dans les territoires syriens dans le cadre de projets de relèvement rapide. Ces activités contribuent à favoriser le retour à une vie normale et à éviter les répercussions catastrophiques de ces mines sur les civils, en particulier les enfants et les travailleurs humanitaires.

Pour terminer, tout en soulignant la nécessité de proroger le mécanisme d'aide transfrontière, nous insistons aussi sur le fait que le Conseil ne doit pas se contenter de traiter la situation humanitaire aux dépens de la nécessité de parvenir à une solution pacifique et durable à la crise syrienne, qui tient compte de ses dimensions humanitaire, politique et de sécurité. Dans ce contexte, nous nous réjouissons également de la poursuite des efforts diplomatiques arabes qui, nous l'espérons, permettront de réaliser des progrès pour aider la Syrie à surmonter les différents défis auxquels elle est confrontée.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Sabbagh (Syrie) (*parle en arabe*) : Les attaques brutales et les pratiques criminelles des forces d'occupation israéliennes dirigées contre la République arabe

syrienne se sont intensifiées récemment, y compris dans le Golan syrien occupé. Le 20 juin, d'importantes forces d'occupation israéliennes, accompagnées de bulldozers, ont pris d'assaut la zone d'Hafayer, à l'est du village de Massada, dans le Golan syrien occupé. Elles ont rasé des terres agricoles afin de préparer l'exécution de leur projet de colonisation visant à installer des éoliennes. Compte tenu de la gravité de ce plan et de ses conséquences préjudiciables, nos citoyens sans défense du Golan syrien occupé se sont opposés aux forces d'occupation afin de rejeter ce plan de colonisation. Les forces d'occupation ont répondu par un barrage de balles et de bombes fumigènes qui a fait 50 blessés, dont certains très graves. D'autres personnes ont également été arrêtées. Le lendemain, nos concitoyens du Golan syrien occupé ont décrété une grève générale et un jour de colère. Ils se sont opposés aux pratiques d'occupation criminelles employées contre eux et leurs terres. Cette grève s'inscrit dans le cadre des grèves générales qu'ils organisent depuis 2019 afin de faire obstacle aux projets de colonisation israéliens qui visent le Golan syrien occupé. Ces projets menacent de confisquer des milliers de dounoums de terres agricoles, en violation flagrante de plusieurs résolutions pertinentes de l'ONU, en particulier la résolution 497 (1981).

La République arabe syrienne condamne avec la plus grande fermeté tous ces crimes, agressions et pratiques illégales. Nous appelons le Conseil de sécurité à rompre son silence assourdissant et à s'acquitter des responsabilités qui lui incombent, en vertu de la Charte des Nations Unies, pour mettre un terme à toutes les politiques d'occupation et d'agression et amener leurs auteurs à rendre compte de leurs actes. J'aurais aimé entendre M^{me} Rochdi mentionner, dans son exposé, les souffrances que subit notre peuple dans le Golan syrien occupé en raison des pratiques de l'occupation israélienne. Ces Syriennes et Syriens font partie de la population syrienne.

Les 20 et 21 juin, la vingtième réunion des pays garants du processus d'Astana sur la Syrie s'est tenue dans la capitale kazakhstanaise. Depuis son lancement, le processus d'Astana a permis d'obtenir des avancées importantes pour faire reculer le terrorisme en Syrie. Dans leur déclaration commune, les États participants ont rappelé leur ferme attachement à la souveraineté de la République arabe syrienne, ainsi qu'à son unité, à son indépendance et à son intégrité territoriale. Ils ont rappelé leur attachement aux buts et principes des Nations Unies et leur détermination à œuvrer de concert pour combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Ils ont également rappelé leur opposition aux desseins séparatistes qui cherchent à porter atteinte à

la souveraineté, à la stabilité et à l'intégrité territoriale de la Syrie. Enfin, ils ont condamné les activités des organisations terroristes et des groupes affiliés qui opèrent sous divers noms dans différentes parties de la Syrie.

Nous avons écouté l'exposé de M. Martin Griffiths. La semaine dernière, au cours d'un dialogue interactif informel, nous avons discuté des aspects de la mise en œuvre de la résolution 2672 (2023). Nous avons principalement débattu des progrès réalisés dans l'acheminement de l'aide humanitaire aux Syriennes et Syriens, ainsi que dans la fourniture de services de base à la population dans le cadre de projets de relèvement rapide. Ma délégation tient à signaler que les besoins humanitaires augmentent. L'accès aux services de base est devenu encore plus limité. À cela s'ajoute une grave crise de l'eau qui touche près d'un million de Syriens dans la province de Hassaké et ses environs. Cette crise a également contribué à l'épidémie de choléra.

En outre, une grave pénurie d'électricité vient encore détériorer les conditions de vie de la population syrienne. Ma délégation souligne que le Gouvernement syrien a pris des mesures exceptionnelles et urgentes à la suite du tremblement de terre du 6 février. Nous avons accordé des autorisations et des facilités à l'ONU, notamment par notre décision souveraine d'ouvrir deux points de passage supplémentaires et de prolonger leur ouverture pour une période de trois mois, jusqu'au 13 août.

Nous souhaitons aussi évoquer plusieurs éléments qui ont eu des conséquences négatives sur l'ensemble de l'intervention humanitaire en Syrie. Parmi ceux-ci, on peut citer le fait qu'il n'y a eu aucun progrès dans l'acheminement de l'aide humanitaire à travers les lignes de front à destination des personnes dans le besoin qu'il est difficile d'atteindre par le franchissement des frontières. En effet, les groupes terroristes empêchent l'acheminement de cette aide. Depuis le début de l'année, ces groupes empêchent tout convoi humanitaire d'atteindre le nord-ouest du pays à travers les lignes de front. Certains États hostiles, en coordination avec leurs complices terroristes, n'ont laissé passer qu'un seul convoi avant la prorogation de la résolution concernée. Il s'agit là d'un jeu dangereux qui instrumentalise la confiance de ceux qui ont besoin d'une aide humanitaire.

Ma délégation souligne également que la hausse limitée du nombre de projets de relèvement rapide et la faible augmentation des financements ne permettront pas à ces projets de répondre aux exigences minimales requises. Par conséquent, ces derniers ne permettront pas d'améliorer de manière tangible notre réponse aux

immenses besoins humanitaires en Syrie, d'autant que l'on ne connaît toujours pas l'incidence réelle de ces projets.

La baisse du financement est une véritable source de préoccupation. Le Programme alimentaire mondial a annoncé qu'il allait devoir réduire le nombre de bénéficiaires, ce qui risque de mettre un terme à l'aide alimentaire d'urgence qui doit être fournie à 2,5 millions de personnes en juillet. Cela touchera les habitants de toutes les régions de la Syrie. Cette réduction est due à un sérieux manque de financement, les donateurs internationaux n'ayant pas honoré les engagements qu'ils ont pris dans le cadre du Plan d'aide humanitaire pour la Syrie. En effet, le Plan d'aide humanitaire de cette année, qui a besoin de 5,4 milliards de dollars, n'est financé qu'à hauteur de 12 % à ce jour, ce qui entrave la mise en œuvre intégrale de la résolution 2672 (2023).

La question qui se pose aujourd'hui est la suivante. Qu'est-ce qui pourrait améliorer la prévisibilité : le fait d'honorer la promesse de financer le Plan ou la période de 12 mois ? La réponse est claire : le financement du Plan. Sans ce financement, il est impossible de faire quoi que ce soit.

À la septième conférence des donateurs, organisée à Bruxelles, des engagements ont été pris, montrant que les pays donateurs sont disposés et déterminés à honorer leurs engagements et à veiller à ce que l'action humanitaire ne soit pas motivée par des intérêts politiques. Cela étant, toutes les conférences des donateurs ne sauraient compenser la richesse du peuple syrien qui a été pillée tout au long des années de la crise par les forces d'occupation étrangères.

Je tiens également à évoquer les effets des mesures coercitives unilatérales imposées par les États-Unis et l'Union européenne, qui touchent divers secteurs humanitaires en Syrie. Le récent rapport du Secrétaire général (S/2023/419) rend compte des effets de ces mesures sur les activités de l'ONU liées aux versements et aux marchés publics. Ma délégation souligne une fois de plus que toutes les prétendues dérogations annoncées par les États-Unis et l'Union européenne après le tremblement de terre n'ont eu aucun effet sur le terrain. Certains dirigeants de l'Union européenne maintiennent une position hostile à l'égard de la Syrie et continuent de politiser sa situation humanitaire ainsi que les souffrances de la population syrienne. Ils continuent également à imposer des mesures coercitives qui sont inhumaines et immorales. Ces dirigeants excluent l'État syrien de la conférence des donateurs de Bruxelles, alors que c'est l'État syrien qui est le principal concerné par les besoins et les difficultés de son peuple.

Les États-Unis sont responsables des conditions de sécurité et de la situation humanitaire dans les zones qu'ils contrôlent. Elles s'aggravent dans les camps situés dans des zones syriennes illégalement contrôlées par les forces des États-Unis, comme les camps de Roukban et de Hol. En effet, ce sont les politiques destructrices des États-Unis contre la Syrie qui ont plongé des millions de Syriennes et de Syriens dans l'insécurité et l'instabilité. Ce sont ces politiques qui ont fait d'un grand nombre d'entre eux des réfugiés et des déplacés, leur faisant perdre leur sécurité alimentaire et les plaçant dans une situation humanitaire désastreuse.

Les affirmations répétées des États-Unis selon lesquelles ils fournissent une aide humanitaire au camp de Roukban dans la région de Tanf par l'intermédiaire de leurs organisations non gouvernementales ne sont rien d'autre qu'une tentative d'appuyer les organisations terroristes présentes dans cette région, telles que Jeïch el-Thaoura. Il est temps de reconnaître la responsabilité des États-Unis dans la situation humanitaire du camp. Ma délégation souligne que la seule solution à l'aggravation des conditions dans les camps de Roukban et de Hol est de fermer définitivement ces camps.

Ma délégation souligne également que les États Membres doivent prendre leur responsabilité et rapatrier leurs citoyens qui font partie du groupe de combattants terroristes étrangers présents dans le camp de Hol afin de les poursuivre en justice et surtout de réadapter et de réintégrer leurs femmes et leurs enfants.

Pour terminer, je voudrais dire que l'amélioration de la situation humanitaire en Syrie passe par des solutions durables qui appuient les Syriennes et les Syriens, en particulier après le tremblement de terre. Ces solutions doivent réduire la dépendance du pays à l'égard de l'aide humanitaire vitale et renforcer la résilience de la population. En outre, il faut absolument se garder de politiser le retour des réfugiés ou d'empêcher leur retour. Leur retour passe par la reconstruction des infrastructures nécessaires à un retour dans la dignité, ce qui suppose de financer les efforts de déminage et de neutralisation des restes explosifs de guerre. Les donateurs doivent respecter les engagements qu'ils prennent dans le cadre du plan d'aide humanitaire et des projets de relèvement rapide. Quant à la levée immédiate et sans condition des mesures coercitives unilatérales, les pays qui les imposent ont l'obligation morale et humanitaire de les lever afin de cesser d'affamer la population syrienne et ses enfants.

La Présidente (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Irvani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Nous remercions l'Envoyée spéciale adjointe du Secrétaire général pour la Syrie, M^{me} Najat Rochdi, M. Martin Griffiths et le Secrétaire général de leurs exposés riches en informations et de leurs mises à jour sur les besoins humanitaires en République arabe syrienne.

Comme l'ont souligné les intervenants d'aujourd'hui et le Secrétaire général dans son dernier rapport en date (S/2023/419), la situation humanitaire en Syrie s'est considérablement aggravée à la suite du tremblement de terre dévastateur du 6 février dernier, et les besoins de la population touchée ont atteint leur point culminant depuis le début du conflit. Parallèlement, le financement insuffisant du plan d'aide humanitaire est une source de préoccupation et une question qui nécessite un appui accru.

La récente visite de M. Griffiths à Damas, où il a eu des discussions fructueuses avec le Président et le Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne, et où il a abordé en particulier la situation humanitaire dans le pays, est une étape positive. Nous félicitons M. Griffiths de ses efforts inlassables et nous exprimons notre gratitude à l'ONU et à ses partenaires pour leur détermination inébranlable à aider le peuple syrien ainsi que pour les efforts qu'ils déploient avec diligence pour atténuer ses immenses souffrances.

Les rapports de l'ONU confirment que la décision du Gouvernement syrien d'ouvrir les points de passage de Bab el-Salam et de Raaï, ainsi que la prorogation ultérieure de cette ouverture pour une période de trois mois, jusqu'au 13 août, ont considérablement contribué à garantir un accès direct et efficace aux personnes touchées. Nous félicitons le Gouvernement syrien de sa coopération constructive, qui joue un rôle clef s'agissant de permettre l'intensification des opérations humanitaires.

Selon le rapport du Secrétaire général, les sanctions unilatérales en vigueur entravent l'aide humanitaire et l'accès aux services vitaux. Plus précisément, les sanctions ont de lourdes répercussions sur deux domaines majeurs, à savoir les marchés publics et les versements, et les services chargés de la conformité dans les banques refusent ou retardent le traitement des transactions financières. Il est manifeste à la lecture du rapport que les prétendues exemptions humanitaires ne sont ni efficaces ni pratiques. Nous insistons vivement sur la nécessité urgente d'abroger ces mesures illégales. Nous renouvelons

également notre appel à fournir l'aide humanitaire sans condition et dans le respect des principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et de non-discrimination. Les considérations politiques ne sauraient faire obstacle à l'acheminement de l'aide aux personnes dans le besoin.

Bien que, dans la résolution 2672 (2023), l'accent soit clairement mis sur la nécessité d'améliorer l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front dans l'ensemble du pays, aucune évolution significative n'a été constatée à cet égard au cours du mois dernier. L'acheminement de l'aide à travers les lignes de front représente un dispositif légal essentiel et dont le bon fonctionnement est indispensable à la fourniture de l'aide humanitaire. Nous sommes favorables au mécanisme transfrontière d'acheminement de l'aide. Toutefois, nous réaffirmons notre position selon laquelle celui-ci représente une solution temporaire qui doit être mise en œuvre de manière non discriminatoire, tout en respectant pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie.

Les projets de relèvement rapide, qui sont l'un des trois grands piliers de la résolution 2672 (2023), jouent un rôle primordial pour améliorer la situation humanitaire générale et jeter les bases d'un redressement durable en Syrie. Ces projets doivent avoir pour objectifs de rétablir les infrastructures des services essentiels, notamment l'eau, l'électricité, l'assainissement, les établissements de santé et d'enseignement, et de donner la priorité aux efforts de déminage. Il importe que l'ONU et ses partenaires continuent à appuyer fermement ces projets et à travailler avec diligence pour assurer leur mise en œuvre, de manière transparente et sans aucune forme de discrimination.

L'Iran reste déterminé à coopérer avec ses partenaires dans le cadre du processus d'Astana pour parvenir à une normalisation durable et à long terme en Syrie. Au cours de la récente réunion qui s'est tenue les 20 et 21 juin, les représentants de l'Iran, de la Russie et de la Türkiye, pays garants du processus d'Astana, ont insisté, entre autres priorités, sur l'importance de faciliter le retour volontaire, dans la sécurité et la dignité, des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs foyers respectifs en Syrie, tout en garantissant leur droit au retour et à l'assistance. Ils ont également réaffirmé leur opposition à la saisie et au transfert, en toute illégalité, de recettes pétrolières appartenant à la Syrie, et ont condamné les actions des pays qui apportent un appui aux groupes terroristes, notamment aux velléités d'autonomie illégitimes dans le nord-est de la Syrie. Nous soulignons notre appui à la poursuite du dialogue entre la Syrie et la Türkiye, que

nous considérons comme une composante clef de ces efforts plus vastes.

La lutte contre le terrorisme doit être menée dans le plein respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale de la Syrie, et ne doit pas servir de prétexte pour violer les principes fondamentaux du droit international. La présence illégale de forces militaires étrangères en Syrie, y compris des forces américaines, constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international et est une source majeure d'insécurité dans le pays. Nous appelons au retrait immédiat et complet de ces forces illégales, car il est indispensable pour créer des conditions propices au règlement de la crise et au rétablissement de la paix et de la stabilité dans la région.

Nous soutenons la reprise des réunions de la Commission constitutionnelle dans les plus brefs délais afin de poursuivre les progrès accomplis dans la résolution de la crise. Dans ce contexte, nous appuyons fermement les efforts déployés par l'Envoyé spécial et sa collaboration active avec toutes les parties.

Enfin, nous condamnons fermement la poursuite de l'occupation du Golan syrien, ainsi que celle des actes d'agression et des attaques militaires par le régime israélien contre la Syrie, notamment ceux prenant pour cible les infrastructures civiles. Le Conseil de sécurité doit abandonner sa politique actuelle de deux poids, deux mesures et s'attaquer aux activités malveillantes et aux actes d'agression du régime israélien, qui sont clairement contraires au droit international et au droit international humanitaire et violent la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne. En outre, ces activités malveillantes déstabilisent la région et exacerbent les tensions.

La Présidente (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Türkiye.

M. Önal (Türkiye) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette séance. Je remercie également le Secrétaire général adjoint Griffiths et l'Envoyée spéciale adjointe Rochdi de leurs exposés.

Pour mettre un terme au conflit qui dure depuis 12 ans en Syrie et aux déstabilisations qu'il entraîne, il est essentiel de s'attaquer efficacement à ses différentes dimensions de manière simultanée et progressive. C'est dans cet esprit que nous avons participé la semaine dernière à la vingtième réunion de haut niveau du processus d'Astana. Cette réunion a été l'occasion de souligner qu'il importe de préserver l'intégrité

territoriale et l'unité nationale de la Syrie, de lutter efficacement contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et de mettre un terme aux velléités séparatistes aux effets perturbateurs. Nous avons insisté sur la nécessité de maintenir le calme sur le terrain tout en créant les conditions propices au retour en toute sécurité, librement consenti et dans la dignité des réfugiés, ainsi qu'en facilitant l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire. La Commission constitutionnelle doit se réunir à nouveau dès que possible afin de sortir de l'impasse politique actuelle. Nous appuyons les efforts déployés par l'Envoyé spécial Geir Pedersen pour y parvenir.

Les activités terroristes menées en Syrie par le Parti des travailleurs du Kurdistan/Unités de protection du peuple constituent une menace majeure, non seulement pour la stabilité et l'intégrité territoriale de la Syrie, mais aussi pour notre sûreté nationale, dont dépend notre existence. Rien que cette année, cette organisation terroriste a perpétré un total de 67 attaques depuis Tell Rifaat et Manbej, contre des cibles situées sur le territoire de la Türkiye et dans les zones contrôlées par l'opposition en Syrie. La Türkiye est déterminée à faire tout le nécessaire pour éliminer cette menace et pour protéger ses citoyens et ses frontières, dans le plein respect du droit international et du droit international humanitaire.

La situation humanitaire en Syrie demeure sombre. Ce mois-ci, le Secrétaire général a fait état, dans deux rapports, des conséquences dévastatrices du tremblement de terre et de l'ampleur des besoins humanitaires sur le terrain. Nous apprécions à sa juste valeur le rôle que joue l'ONU par le biais des efforts qu'elle déploie pour soulager la détresse des populations touchées. Depuis les séismes, plus de 3 000 camions d'aide et quelque 140 missions inter-institutions des Nations Unies ont franchi nos frontières pour atteindre le nord-ouest de la Syrie. Outre l'opération considérable qui est en cours au point de passage de Bab el-Haoua, le recours à deux points de passage supplémentaires, Bab el-Salam et Raaï, s'est également avéré utile.

L'ONU et ses partenaires humanitaires ont besoin de prévisibilité et d'une perspective à plus long terme pour pouvoir poursuivre ces opérations essentielles. Nous jugeons très inquiétante l'annonce faite par le Programme alimentaire mondial selon laquelle le nombre de bénéficiaires pourrait être réduit de moitié, mettant 2,5 millions de personnes en danger, faute de fonds supplémentaires. Nous espérons que cette éventualité déplorable sera évitée grâce à l'apport d'un appui financier suffisant. Il serait également opportun de développer de nouvelles modalités d'assistance en améliorant l'accès aux moyens de subsistance par le biais d'activités de relèvement rapide et de réhabilitation, conformément à la résolution 2672 (2023). Les acheminements d'aide à travers les lignes de front représentent un important complément aux autres efforts humanitaires. Une mission exigeant le franchissement des lignes de front à Edleb s'est achevée avec succès la semaine dernière. Nous continuons d'encourager toutes les parties à faciliter des missions régulières à travers les lignes de front.

Dans les circonstances actuelles, notamment dans le nord-ouest de la Syrie, qui a été le plus touché par le tremblement de terre, le mécanisme transfrontière des Nations Unies reste la seule bouée de sauvetage viable pour des millions de Syriennes et Syriens dans le besoin. La prorogation du mécanisme transfrontière par le Conseil de sécurité pour une période de 12 mois est donc d'une importance vitale. L'élargissement du mandat à d'autres points de passage frontaliers contribuerait également à davantage de prévisibilité, laquelle est nécessaire pour tirer le meilleur parti de ces voies d'accès. Nous appelons les membres du Conseil à continuer à se laisser guider uniquement par des considérations humanitaires et à agir en conséquence.

La Présidente (*parle en arabe*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 20.